



**Fédération Internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève**

Rapport de l'auditeur indépendant
à l'attention du Président de la Fédération
Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Comptes consolidés 2021



KPMG SA

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur indépendant des comptes consolidés traduits de la Rapport de l'auditeur indépendant des comptes consolidés traduits de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Les comptes consolidés traduits de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont tirés des comptes consolidés audités en anglais de la Fédération, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. En date du 30 mai 2022, nous avons émis notre rapport d'audit avec une opinion d'audit non qualifiée sur ces comptes consolidés préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Le rapport d'audit et les comptes traduits en français ci-joints sont présentés sur les pages 5 à 57.

Cordialement,

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert réviseur agréée

Steven Gras

Genève, le 15 août 2022

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6

Case postale 1571

CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15

kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Président de la Fédération sur les comptes consolidés de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève**Rapport sur l'audit du groupe****Opinion d'audit**

En notre qualité d'auditeur indépendant, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ». Nous sommes indépendants de la fédération, conformément aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. La direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par les responsables de la gestion selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.



**Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge, Genève**

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Président
de la Fédération sur les comptes consolidés
pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Nous nous entretenons avec les responsables de la gestion et du contrôle ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée

Steven Gras

Genève, le 30 mai 2022

Annexe :

- États financiers consolidés comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2021

Page

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	9

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Activités et organisation.....	10
2. Déclaration de conformité et base de préparation	11
3. Monnaie de fonctionnement et de présentation.....	11
4. Estimations et jugements comptables déterminants	11
5. Pandémie de Covid-19	12
6. Contributions volontaires et dons.....	13
7. Produits des services	14
8. Charges opérationnelles	15
9. Produits financiers nets	17
10. Autres éléments du résultat global	18
11. Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN).....	18
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	20
13. Placements	20
14. Créances	21
15. Avances et actifs sur contrats	22
16. Biens immobiliers, véhicules et équipements	23
17. Immobilisations incorporelles	24
18. Provisions.....	24
19. Produits différés et engagements découlant de contrats.....	25
20. Prêts et emprunts	25
21. Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets	26
22. Réserves assujetties à des restrictions	33
23. Réserves attribuées.....	33
24. Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques	33
25. Contrats de location.....	38
26. Engagements de capitaux	40
27. Actifs et passifs éventuels	40
28. Parties liées.....	41
29. Performance par rapport au budget (non audité).....	43
30. Charges par résultats par rapport au budget (non audité).....	44
31. Charges par structure par rapport au budget (non audité)	44
32. Principales méthodes comptables.....	45
33. Normes, amendements et interprétations nouveaux	57

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Assujettis à des restrictions 2021	Non restreints 2021	Total 2021	Total 2020
	Note	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Contributions statutaires		-	34 582	34 582	36 432
Contributions volontaires		87 230	118	87 348	105 420
Contributions volontaires à l'appel Covid-19	5	35 652	-	35 652	113 975
Total Contributions volontaires	6	122 882	118	123 000	219 395
Dons		141 286	28 768	170 054	126 691
Dons à l'appel Covid-19	5	90 471	-	90 471	90 954
Total Dons	6	231 757	28 768	260 525	217 645
Produit des prestations de services	7	62 835	56	62 891	65 258
Autres produits		1 744	592	2 336	2 681
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES		419 217	64 117	483 334	541 411
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Intervention humanitaire		119 472	-	119 472	149 450
Intervention humanitaire Covid-19	5	140 298	-	140 298	135 826
Total Intervention humanitaire		259 770	-	259 770	285 276
Activités thématiques		153 311	-	153 311	121 847
Autres ressources (Programmes)	8	413 081	-	413 081	407 123
Services supplémentaires	8	20 102	-	20 102	25 952
Ressources ordinaires	8	-	52 436	52 436	29 261
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES		433 184	52 436	485 619	462 336
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(13 966)	11 681	(2 285)	79 075
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
Produits financiers	9	-	11 021	11 021	5 875
Charges financières	9	(618)	(4 993)	(5 611)	(655)
PRODUITS FINANCIERS NETS		(618)	6 028	5 410	5 220
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE		(14 584)	17 709	3 125	84 295
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat					
Gains/(pertes) actuariels sur régimes à prestations définies	21	14 946	25 870	40 816	(3 591)
Éléments qui seront ou pourront être reclassés par la suite dans le compte de résultat					
Couverture de flux de trésorerie	10	-	68	68	29
Total RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		14 946	25 938	40 884	(3 562)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		362	43 646	44 008	80 733
À affecter aux :					
Réserves assujetties à des restrictions	22	362	-	362	39 389
Réserves générales		-	43 646	43 646	41 344
		362	43 646	44 008	80 733

Il n'y a pas eu, durant l'exercice, d'activité abandonnée.

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE

	Note	2021 CHF 000	2020 CHF 000
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		90 260	102 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Projet ESSN	11	124 056	100 692
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	214 316	203 655
Placements	13	188 179	237 193
Créances	14	171 705	150 210
Avances et actifs sur contrats	15	5 126	7 237
Avances - Projet ESSN	11	16 112	26 608
Total Avances et actifs sur contrats		21 238	33 845
Autres actifs circulants		2 973	2 340
Total Actif circulant		598 411	627 243
Actif immobilisé			
Placements	13	90 000	48 000
Créances	14	53 081	61 846
Biens immobiliers, véhicules et équipements	16	115 818	119 109
Immobilisations incorporelles	17	14 338	6 663
Total Actif immobilisé		273 237	235 618
Total ACTIF		871 648	862 861
PASSIFS ET RÉSERVES			
Passifs à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		33 016	31 999
Avantages à court terme du personnel		9 926	5 736
Provisions	18	41 199	39 601
Passifs - Projet ESSN	11	140 167	127 300
Produits différés et engagements découlant de contrats	19	178 149	191 122
Prêts et emprunts	20	3 673	3 246
Total Passifs à court terme		406 130	399 004
Passifs à long terme			
Produits différés	19	39 836	44 432
Prêts et emprunts	20	62 235	63 710
Engagements de retraite, nets	21	21 275	57 551
Total Passifs à long terme		123 346	165 693
Total PASSIFS		529 476	564 697
Réserves			
Réserves assujetties à des restrictions	22	223 697	209 391
Réserves générales		99 968	71 137
Réserves attribuées	23	18 507	17 636
Total RÉSERVES		342 172	298 164
Total PASSIFS et RÉSERVES		871 648	862 861

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	Notes	2021 CHF 000	2020 CHF 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Excédent net de l'exercice		3 125	84 295
<u>Ajustement pour éléments hors trésorerie</u>			
Dépréciation et amortissement	16, 17	10 401	10 260
Actifs en nature	16	(3 262)	(2 620)
Augmentation des provisions	18	1 598	(1 594)
Autres éléments hors trésorerie		6 970	6 081
Coûts financiers	9	(10 681)	(8 269)
		<u>5 026</u>	<u>3 858</u>
<u>Variations du fonds de roulement</u>			
Fonds reçus à l'avance - Projet ESSN	11	12 867	(17 602)
Créances, nettes	14	(12 730)	(37 322)
Avances et actifs sur contrats	15	12 607	(27 243)
Contributions de retraite payées d'avance	21	-	(21 000)
Dettes		1 084	2 300
Produits différés et engagements découlants de contrats	19	(17 638)	80 126
Autres		3 809	(125)
Variation nette du fonds de roulement		<u>(1)</u>	<u>(20 866)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE NETS TIRÉS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		8 150	67 287
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES/(LIÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes	9	2 452	1 985
Produits de la cession de biens immobiliers, de véhicules et d'équipements	16	1 085	3 483
Produits de la vente de placements	13	20 897	1 588
Acquisition de biens immobiliers, véhicules, équipements et immobilisations	16, 17	(12 020)	(9 710)
Acquisition de placements	13	(10 000)	(123 500)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS TIRÉS DES/(LIÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		<u>2 413</u>	<u>(126 154)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE (LIÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de prêt	20	(1 415)	(1 416)
Paievements locatifs	25	(3 084)	(2 865)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (LIÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		<u>(4 499)</u>	<u>(4 281)</u>
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET			
		6 064	(63 148)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE			
		203 655	264 549
Incidence des variations de change sur la trésorerie		4 597	2 254
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	12	<u>214 316</u>	<u>203 655</u>

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

1. Activités et organisation

Fondée en 1919, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération) est une organisation composée de 192 Sociétés membres, régie par un Conseil de direction et dotée d'un Secrétariat qui lui fournit un soutien en matière de gestion. Plus de 60 délégations ont été installées dans des sites stratégiques pour soutenir les activités dans le monde. Le Secrétariat de la Fédération a son siège à l'adresse suivante : 17, Chemin des Crêts, Petit-Saconnex, 1209 Genève (Suisse).

La Fédération a pour mission d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Soutenant l'action de ses 192 Sociétés nationales membres, elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Elle agit de façon impartiale, sans distinction fondée sur la nationalité, la race, le sexe, les croyances religieuses, la classe ou les opinions politiques.

En 1996, la Fédération a conclu avec le gouvernement suisse un accord de siège qui reconnaît la personnalité internationale de l'organisation et confirme qu'elle est exemptée de tous les impôts et taxes suisses. La Fédération agit en tant qu'institution dotée de la personnalité juridique, conformément à ses propres Statuts, qui définissent ses droits et obligations. Elle répond seule, à l'exclusion de ses Sociétés membres, de tous ses actes et engagements.

La Fédération, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) forment ensemble le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Assemblée générale, composée de délégués des Sociétés nationales membres, est l'organe suprême de la Fédération. Le Conseil de direction, élu par et parmi les membres de l'Assemblée générale, est l'organe qui dirige la Fédération entre deux sessions de l'Assemblée. Il est habilité à prendre des décisions concernant certaines questions financières. La Commission des finances, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur les questions financières touchant la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'audit et à la gestion des risques touchant la Fédération.

Le Plan et budget bisannuel de la Fédération est approuvé par l'Assemblée générale. Une fois le Plan et budget approuvé, le secrétaire général et la direction de la Fédération sont chargés d'assurer les recettes projetées et de mettre en œuvre les objectifs du plan.

Les principales activités de la Fédération, telles qu'approuvées dans le Plan et budget pour les années 2021 et 2020, sont les suivantes :

Catégorie budgétaire	Activité	Description
Activités au titre des Autres ressources (assujetties à des restrictions)	Programmes - Interventions humanitaires	Soutenir les Sociétés nationales dans : - la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des populations touchées par des catastrophes et vulnérables - leur propre développement organisationnel
	Services supplémentaires	Fournir à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales des services efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande
Activités au titre des Ressources ordinaires (générales) ¹	Activités de la gouvernance et du Secrétariat	Permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau

Les notes 29 à 31 des présents états financiers consolidés contiennent les informations relatives aux résultats par rapport au budget approuvé (non audité), aux charges par résultats par rapport au budget approuvé (non audité) et aux charges par structure par rapport au budget approuvé (non audité).

Les états financiers de la Fédération présentés ici pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont consolidés de façon à inclure les activités de l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc.

¹ La Fédération peut parfois recevoir des ressources assorties de certaines restrictions pour des activités relevant du budget des Ressources ordinaires. Ces montants sont présentés dans les présents états financiers comme des ressources « générales ».

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

(IFRC at the UN Inc.) et celles du Secrétariat à Genève, de toutes les délégations de la Fédération, de l'Assemblée générale, du Conseil de direction et des commissions statutaires, y compris de la Commission d'audit et de gestion des risques, du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation, du Comité des élections, de la Commission des finances et de la Commission de la jeunesse. Aux fins des présents états financiers, la Fédération tient compte des intérêts dont elle dispose dans des opérations sous contrôle conjoint. Pour ce faire, elle reconnaît proportionnellement les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés aux intérêts qu'elle tire de ces opérations. Les états financiers consolidés présentés ne couvrent pas les résultats des Sociétés nationales membres. Chacune de ces Sociétés nationales a son propre statut juridique, distinct de celui de la Fédération, et la Fédération n'exerce aucun contrôle sur les Sociétés nationales.

2. Déclaration de conformité et base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS – *International Financial Reporting Standards*) publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB – *International Accounting Standards Board*) et sont présentés conformément au Règlement financier de la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques a donné son accord à la publication des états financiers consolidés le 25 mai 2022.

Les normes IFRS ne contiennent pas d'orientation spécifique pour les organisations à but non lucratif et pour les organisations non gouvernementales en ce qui concerne le traitement comptable et la présentation des états financiers. Pour toutes les questions qui ne sont pas traitées par les IFRS ou lorsque les IFRS n'indiquent pas comment traiter des transactions spécifiques au secteur à but non lucratif, les principes comptables choisis sont basés sur les principes généraux des IFRS, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre conceptuel de l'information financière de l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf indication contraire. Les détails des politiques comptables de la Fédération, y compris les changements effectués durant l'année figurent à la note 32 des présents états financiers consolidés.

3. Monnaie de fonctionnement et de présentation

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Fédération est le franc suisse. Tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des politiques comptables de la Fédération, la comptabilisation et les montants indiqués au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des montants indiqués. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées de manière constante. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Tous les jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants spécifiques à une note sont précisés dans la note concernée ou dans la politique comptable dont elle relève. Il convient de noter en particulier les éléments suivants :

Jugements comptables

Les informations relatives aux jugements effectués en appliquant les politiques comptables ayant les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés figurent dans les notes suivantes :

- Note 32C – Produits des contributions volontaires et des dons : une contribution volontaire est-elle pleinement contrôlée par la Fédération et quel est son traitement comptable ;
- Note 32C – Produits de la prestation de services : le produit des services est-il comptabilisé sur la durée ou à un moment précis.

Estimations et hypothèses

Les informations relatives aux incertitudes liées aux estimations et aux hypothèses présentant un risque significatif de devoir donner lieu à des ajustements importants des montants comptabilisés dans les actifs et les passifs au cours du prochain exercice figurent dans les notes suivantes :

- Note 32H : projet ESSN – principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur de l'actif et du passif financier lié à la fourniture d'espèces aux bénéficiaires au titre de la composante B de l'accord conclu avec ECHO ;
- Note 21 – Avantages postérieurs à l'emploi : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 32C – Juste valeur des contributions et des dons en nature : principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur des contributions et des dons en nature ;
- Note 32N – Comptabilisation et évaluation des provisions et des actifs et passifs éventuels : principales hypothèses relatives à la probabilité et à l'ampleur des flux de ressources.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

5. Pandémie de Covid-19

Le 31 janvier 2020, la Fédération lançait un appel d'urgence pour lever CHF 3 millions afin de lui permettre d'aider ses membres à fournir une assistance et un appui aux communautés touchées ou risquant d'être touchées par l'épidémie de nouveau coronavirus. Pour répondre à l'ampleur et à la portée accrue de la crise, cet appel a été révisé plusieurs fois et, le 28 mai 2020, la Fédération publiait un appel révisé pour lever CHF 450 millions sur une période s'étalant jusqu'au 31 décembre 2021. Les fonds levés au titre de cet appel d'urgence couvrent à la fois les allocations aux Sociétés nationales membres et les financements en faveur de l'action menée par le Secrétariat de la Fédération. La répartition est la suivante : CHF 370 millions destinés aux allocations en faveur des cinq régions ; CHF 30 millions destinés à l'action du Secrétariat à Genève ; et CHF 50 millions destinés à être utilisés de manière flexible pour répondre à l'évolution de la nature et des impacts de la pandémie. Les fonds accrus levés au titre de l'appel permettront au réseau de la Fédération de faire face aux foyers émergents, aux deuxièmes vagues et aux répercussions sociales et économiques croissantes qui affectent la vie et la dignité des personnes et des communautés dans certains pays.

L'appel a été une nouvelle fois révisé le 2 février 2021 avec l'adjonction d'une annexe relative à la vaccination contre le Covid-19, portant le montant total de l'appel à CHF 550 millions jusqu'au 31 décembre 2021. Les CHF 100 millions supplémentaires devaient ainsi permettre de contribuer au déploiement mondial des vaccins contre le Covid-19. Le 24 mars 2021, la durée de l'appel a été prolongée au 30 juin 2022, et le 18 décembre 2021, elle a été étendue jusqu'au 31 décembre 2022, pour un montant total de CHF 670 millions devant permettre de continuer à soutenir les Sociétés nationales dans les activités qu'elles mènent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics pour lutter contre les effets persistants de la pandémie, de contribuer à l'intégration du Covid-19 dans les programmes ordinaires et de garantir la flexibilité nécessaire pour agir en cas de nouveau variant préoccupant, de foyer émergent et de nouvelle vague.

L'appel au titre de la pandémie de Covid-19 reflète l'action menée à l'échelle mondiale par les membres de la Fédération pour traiter les impacts immédiats, ainsi qu'à moyen et à long terme, de la pandémie. Il est sans précédent du fait de son ampleur, de sa valeur financière et de sa portée mondiale, la Fédération s'attachant à appuyer simultanément plus de 160 Sociétés nationales dans le cadre d'une seule action. La Fédération finance les appels et les plans nationaux des Sociétés nationales et apporte un soutien essentiellement à distance. Au 31 décembre 2021, 162 (2020 :159) Sociétés nationales avaient reçu des allocations au titre de l'appel d'urgence de la Fédération relatif au Covid-19.

Les produits et les charges relatifs à cet appel d'urgence sont indiqués séparément dans l'État consolidé du résultat global.

Des informations supplémentaires sont données ci-dessous :

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Contributions volontaires	35 652	113 975
Dons	90 471	90 954
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	<u>126 123</u>	<u>204 929</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES		
Intervention humanitaire		
Avantages du personnel	19 322	13 564
Articles de secours, transports et entreposage	23 995	29 923
Contributions aux Sociétés nationales	74 094	71 034
Recouvrement des coûts liés aux services supplémentaires	4 254	3 522
Autres coûts et allocations	10 229	9 628
Total Coûts directs	<u>131 894</u>	<u>127 671</u>
Recouvrement des coûts indirects	8 404	8 155
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	<u>140 298</u>	<u>135 826</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(14 175)	69 103
Charges financières, nettes	15	180
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DE LA PÉRIODE	<u>(14 190)</u>	<u>68 923</u>
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS		
Produits différés	68 923	-
Réallocation d'autres appels de la Fédération	15	-
(Déficit)/excédent net de la période	(14 190)	68 923
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS	<u>54 748</u>	<u>68 923</u>

Fin 2021, la Fédération a reçu des contributions volontaires et des dons à hauteur de CHF 58 337k (2020 : CHF 66 274k) qui ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, mais sont inclus dans les produits différés dans l'État consolidé de situation financière.

Fin 2021, la Fédération avait des créances impayées de donateurs liées à l'appel relatif au Covid-19 de CHF 52 779k (2020 : CHF 31 765k) qui figurent dans l'État consolidé de situation financière.

6. Contributions volontaires et dons

	Espèces	En nature	2021	2020
	CHF 000	CHF 000	Total	Total
			CHF 000	CHF 000
Sociétés nationales	115 819	7 181	123 000	219 394
Gouvernements	155 340	3 416	158 756	155 996
Institutions multilatérales	72 779	-	72 779	23 343
Entreprises	20 233	-	20 233	26 522
Autres	6 987	1 771	8 758	11 785
	<u>371 158</u>	<u>12 368</u>	<u>383 526</u>	<u>437 040</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

7. Produits des services

		2021	2021	2021	2020
		Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total	Total
Note	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
		20 248	-	20 248	21 425
Produits des services					
Produits des services - Projet ESSN	11	42 370	-	42 370	39 534
Total Produits des services fournis dans le cadre de contrats avec des clients		62 618	-	62 618	60 959
Produits locatifs		217	56	273	4 299
Total Produits des services		62 835	56	62 891	65 258

Les Produits des services ci-dessus incluent CHF 10 910k (2020 : CHF 11 212k) liés aux services administratifs, CHF 5 012k (2020 : CHF 6 579k) liés au parc automobile et CHF 3 016k (2020 : CHF 2 985k) liés aux services de logistique.

Les produits à recevoir, les actifs visés par les contrats et les engagements découlant de contrats avec les clients étaient les suivants :

		2021	2021
		Soldes d'ouverture	Soldes de clôture
		CHF 000	CHF 000
Actifs visés par les contrats	15	3 355	1 280
Engagements découlant de contrats	19	(18 407)	(23 035)
Produits à recevoir des clients	14	7 204	6 638
		<u>(7 848)</u>	<u>(15 117)</u>
		2020	2020
		Soldes d'ouverture	Soldes de clôture
		CHF 000	CHF 000
Actifs visés par les contrats	15	2 086	3 355
Engagements découlant de contrats	19	(20 730)	(18 407)
Produits à recevoir des clients	14	9 430	7 204
		<u>(9 214)</u>	<u>(7 848)</u>

En 2021, il n'y a pas eu d'actifs comptabilisés sur les coûts engagés pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat (2020 : zéro), et n'y a pas eu d'éléments contractuels ayant permis la réduction des coûts de transaction pour les revenus de services comptabilisés (2020 : zéro). Le montant inclut dans le solde d'ouverture des Engagements découlant de contrats est pleinement comptabilisé en tant que produit durant la période comptable.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

8. Charges opérationnelles

	(a) (c) Avantages du secours, personnel CHF 000	(b) Articles de transport et entreposage CHF 000	Contributions aux Sociétés nationales CHF 000	Dépréciation et amortissement CHF 000	Recouvrement des coûts Services supplémentaires CHF 000	(d) Autres coûts et allocations CHF 000	Recou- vrement des coûts indirects CHF 000	Total 2021 CHF 000	Total 2020 CHF 000
Intervention humanitaire	49 377	80 088	82 448	326	7 784	24 154	15 593	259 770	285 276
Activités thématiques	45 780	26 454	26 510	451	7 288	32 887	13 941	153 311	121 847
Total Autres ressources (Programmes)	95 157	106 542	108 958	777	15 072	57 041	29 534	413 081	407 123
Services supplémentaires	19 459	2 433	93	3 946	(16 410)	9 854	727	20 102	25 952
Total ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	114 616	108 975	109 051	4 723	(1 338)	66 896	30 261	433 184	433 075
Ressources ordinaires	70 378	758	-	5 678	1 338	4 545	(30 261)	52 436	29 261
Total NON RESTREINTS	70 378	758	-	5 678	1 338	4 545	(30 261)	52 436	29 261
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2021	184 994	109 733	109 051	10 401	-	71 440	-	485 619	-
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2020	180 568	106 183	113 802	10 260	-	51 523	-	-	462 336

Conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard de recouvrement des coûts indirects à titre de contribution au financement des coûts indirects engagés aux fins de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. En 2021, le soutien a atteint CHF 30 261k (2020 : CHF 27 959k) et il est ajouté aux réserves générales.

Un montant de CHF 1 252k (2020 : CHF 13 740k) a été inclus dans Autres coûts et allocations pour la provision pour contributions statutaires impayées, voir note 14.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021*8(a) Coût des avantages du personnel*

	2021	2021	2021	2020
	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Salaires et traitements	95 530	57 473	153 003	151 579
Services fournis	6 704	245	6 949	6 917
Indemnités de fin de contrat de travail	704	(440)	264	(549)
Charges sociales	3 269	1 327	4 596	3 575
Coûts des régimes de retraite – régimes à prestations définies	8 409	11 773	20 182	19 046
	<u>114 616</u>	<u>70 378</u>	<u>184 994</u>	<u>180 568</u>

8(b) Articles de secours, transport et entreposage

	2021	2021	2021	2020
	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Articles de secours	97 876	-	97 876	92 096
Transport et entreposage	11 099	758	11 857	14 086
	<u>108 975</u>	<u>758</u>	<u>109 733</u>	<u>106 182</u>

8(c) Charges en nature

Les contributions en nature et les dons sont comptabilisés comme contributions et charges conformément à la politique comptable énoncée à la note 32C. Les contributions en nature suivantes sont incluses dans les charges totales :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Coûts des avantages du personnel	6 949	6 857
Articles de secours	2 089	1 480
Dépréciation des terrains et bâtiments	2 372	2 618
Coûts d'exploitation des locations	875	926
Transport et entreposage	70	432
	<u>12 355</u>	<u>12 313</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

8(d) Autres coûts et allocations

	2021 Assujettis à des restrictions CHF 000	2021 Non restreints CHF 000	2021 Total CHF 000	2020 Total CHF 000
Véhicules et équipements	9 460	275	9 735	13 012
Administration, bureaux et frais généraux	10 853	2 672	13 525	12 454
Frais d'expertise	10 080	1 147	11 227	8 153
Ateliers et formation	7 899	189	8 088	6 897
Voyages	4 283	906	5 189	5 130
Information	3 833	641	4 474	4 213
Autres coûts et allocations	20 489	(1 285)	19 202	1 664
	<u>66 897</u>	<u>4 545</u>	<u>71 440</u>	<u>51 523</u>

Les Autres coûts et allocations contiennent des provisions pour des opérations dans lesquelles il y a eu une augmentation des avances opérationnelles qui n'a pas été signalée à la date de la présentation des informations financières (voir note 18). Il n'y a pas d'autres montants spécifiques, significatifs ou inhabituels dans Autres coûts et allocations.

9. Produits financiers nets

	2021 Assujettis à des restrictions CHF 000	2021 Non restreints CHF 000	2021 Total CHF 000	2020 Total CHF 000
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	-	7	7	1
Dividendes sur fonds de placements en actions	-	695	695	600
Intérêts perçus sur fonds obligataires mondiaux	-	1 750	1 750	1 384
Produits de cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	255	255	-
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	8 314	8 314	3 890
Produits financiers	<u>-</u>	<u>11 021</u>	<u>11 021</u>	<u>5 875</u>
Pertes nettes de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	(618)	135	(483)	(515)
Pertes issues de la cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	(152)	(152)	(17)
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	(5 127)	(5 127)	-
Pertes nettes au titre des couvertures de flux de trésorerie	-	151	151	(123)
Charges financières	<u>(618)</u>	<u>(4 993)</u>	<u>(5 611)</u>	<u>(655)</u>
Produits financiers nets	<u>(618)</u>	<u>6 028</u>	<u>5 410</u>	<u>5 220</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

10. Autres éléments du résultat global

Couvertures de flux de trésorerie	2021	2021	2020	2020
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur contrat	Solde juste valeur	Valeur contrat	Solde juste valeur
Contrats de change à terme en euros	4 302	76	3 834	-
Contrats de change à terme en dollars É.U.	3 086	(9)	975	-
Total Couvertures de flux de trésorerie	7 388	68	4 809	-

Mouvement dans Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés par la suite par le résultat	2021	2020
	CHF 000s	CHF 000s
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur	(68)	-
Montants reclassés des autres éléments du résultat global vers les activités poursuivies et les charges opérationnelles	-	(29)
	(68)	(29)

Flux de trésorerie escomptés par la suite	2021	Flux de trésorerie contractuels	2020	Flux de trésorerie contractuels
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur comptable	1 - 6 mois	Valeur comptable	1 - 6 mois
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture				
- Sortie	(7 388)	-	(4 809)	-
- Entrée	7 388	-	4 809	-
	-	-	-	-

En 2021, la Fédération a conclu des contrats à terme sur devises venant à échéance le 31 mars 2022, pour couvrir le risque de change de contributions statutaires d'un montant de CHF 4 302k versées en euros et de CHF 3 086k versées en dollars des États-Unis. Les couvertures étaient désignées comme Couvertures de flux de trésorerie pour les besoins de la comptabilité des couvertures. Les montants transférés au compte de résultat s'élevaient à zéro (2020 : CHF 29k). Le règlement des contrats de change à terme de 2020 a donné lieu à un gain net réalisé de CHF 151k (2020 : perte nette réalisée de CHF 123k).

11. Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN)

11(a) Contrat initial

Le projet ESSN fait partie de la facilité de l'Union européenne pour les réfugiés en Turquie (FRIT) qui distribue des espèces aux familles réfugiées vulnérables en Turquie. Le 2 octobre 2019, la Fédération et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ont conclu un accord d'un montant de EUR 500 000k (environ CHF 543 000k) pour le projet ESSN en Turquie, dont le calendrier de mise en œuvre s'étale sur 26 mois jusqu'au 31 octobre 2021. La Fédération met le projet en œuvre avec la Société du Croissant-Rouge turc. Le projet ESSN comprend trois composantes essentielles :

Composante A : Identification des bénéficiaires

Composante B : Fourniture d'une aide en espèces en temps opportun pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires

Composante C : Suivi global, évaluation, redevabilité et apprentissage

La distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus s'élève à EUR 448 620k (environ CHF 487 201k) de la valeur contractuelle initiale. Conformément aux politiques comptables de la Fédération (note 32H(c)), la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus ne constitue pas une obligation de prestation en vertu de l'accord ESSN. La Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO à des bénéficiaires désignés. Cette partie du contrat est comptabilisée en tant que passif financier dans l'État consolidé de situation financière. Elle n'est pas comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

11(b) Contrat révisé

Le 21 décembre 2020, la Fédération et ECHO ont révisé cet accord, portant sa valeur à EUR 900 000k (environ CHF 976 400k) et prolongeant le délai de mise œuvre à 38 mois jusqu'au 31 octobre 2022. Cette révision a accru la Composante B du contrat, dont le montant total atteint EUR 806 989k (environ CHF 875 493k). Cette modification contractuelle est comptabilisée en tant que contrat séparé conformément à la norme IFRS 15.

Les soldes relatifs à la distribution d'espèces aux bénéficiaires sont indiqués séparément dans l'État consolidé de position financière et se résument comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie – projet ESSN (voir note 12)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie contiennent un montant de CHF 124 056k (2020 : CHF 100 692k) détenu auprès des banques Citibank et Crédit Agricole Indosuez en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN. Ce solde est séparé du reste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'État consolidé de situation financière.

Pour le projet ESSN, la Commission des finances de la Fédération a accepté une dérogation à ses directives de placement qui, normalement, limitent le dépôt à tout moment, auprès de l'une ou de l'autre des institutions financières, à 25 % des avoirs totaux de la Fédération en trésorerie et en placements.

Avances – projet ESSN (voir note 15)

Une somme de CHF 16 112k (2020 : CHF 26 608k) figure dans les avances. Il s'agit du solde de fonds détenus par la Société du Croissant Rouge turc en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN (Composante B). Ce montant sera soit distribué par la Société du Croissant-Rouge turc aux bénéficiaires, soit restitué à la Fédération. Ce solde est séparé des autres créances dans l'État consolidé de situation financière.

Passifs – Projet ESSN

Les passifs du projet ESSN se divisent en deux parties :

- les passifs d'un montant de CHF 52 878k (2020 : CHF 94 373k), correspondant au montant estimé à verser aux bénéficiaires ayant déjà reçu une carte de paiement au titre du contrat ESSN initial (Composante B) ;
- les passifs au 31 décembre 2021 d'un montant de CHF 87 290k (2020 : CHF 32 927k), correspondant aux fonds reçus d'ECHO qui excèdent les fonds à verser aux bénéficiaires. Ce montant sera distribué dans le cadre du contrat révisé.

Ces passifs du projet ESSN sont indiqués séparément des autres passifs dans l'État consolidé de situation financière.

Le Produit des prestations de services (note 7) comprend un montant de CHF 42 370k (2020 : CHF 39 534k) lié aux autres parties du contrat ESSN. À fin 2021, la Fédération avait reçu à l'avance d'ECHO un montant de 18 167k (2020 : CHF 15 670k) pour des services à fournir au titre des autres parties du contrat ESSN. Ce montant est comptabilisé sous Engagements découlant de contrats.

Les charges au titre des autres parties du contrat ESSN sont incluses dans les Dépenses thématiques.

11(c) Deuxième révision

En mai 2022, la Fédération était en train de négocier une nouvelle révision pour prolonger le contrat jusqu'en octobre 2023 et pour en augmenter la valeur à EUR 1 225 000k. Aux fins de la comptabilisation des produits, la Fédération entend traiter la nouvelle prolongation en tant que contrat séparé, comme cela a été fait pour la première prolongation du contrat. La nouvelle prolongation n'aura aucune incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs annoncés dans les présents états financiers.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Avoirs en caisse	321	390
Liquidités en banque	203 991	203 265
Dépôts bancaires (échéance < 3 mois)	10 004	-
	<u>214 316</u>	<u>203 655</u>

Le solde des liquidités en banque ci-dessus inclut un montant de CHF 124 056 (2020 : CHF 100 692k) pour la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B du projet ESSN (voir note 11).

13. Placements

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti (voir note 12)		
Placements à court terme (échéance > 3 mois)	59 000	98 000
Placements à long terme (échéance > 1 an)	90 000	48 000
Total Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti	<u>149 000</u>	<u>146 000</u>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Fonds obligataires mondiaux	91 086	98 864
Fonds mondiaux de placements en actions	38 093	40 329
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	<u>129 179</u>	<u>139 193</u>
Total Placements	<u>278 179</u>	<u>285 193</u>
Placements courants	188 179	237 193
Placements non courants	90 000	48 000
Total Placements	<u>278 179</u>	<u>285 193</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

14. Créances

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Débiteurs		
Contributions statutaires	28 262	29 684
Provisions pour pertes de crédit attendues	(14 415)	(15 944)
	<u>13 847</u>	<u>13 740</u>
Contributions volontaires	172 658	162 377
Provisions pour pertes de crédit attendues	(2 209)	(1 720)
	<u>170 449</u>	<u>160 657</u>
Sociétés nationales	36 467	34 829
Provisions pour pertes de crédit attendues	(564)	(1 909)
	<u>35 903</u>	<u>32 920</u>
Autres débiteurs (voir note ci-dessous)	994	1 112
Provisions pour pertes de crédit attendues	(8)	(9)
	<u>986</u>	<u>1 103</u>
Total Débiteurs	<u>221 185</u>	<u>208 420</u>
Autres créances	3 601	3 632
Total Créances	<u>224 786</u>	<u>212 052</u>
Créances à court terme	171 705	150 210
Créances à long terme	53 081	61 846
Total Créances	<u>224 786</u>	<u>212 056</u>

Les mouvements des provisions des pertes de crédit attendues sont les suivants :

	Provision pour contributions volontaires à recevoir CHF 000	Provision pour comptes débiteurs des Sociétés nationales CHF 000	Provision pour contributions statutaires impayées CHF 000	Provision pour autres créances CHF 000	Total CHF 000
2021					
Solde au 1 ^{er} janvier	1 720	1 909	15 944	9	19 582
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	2 535	253	1 800	7	4 595
Créances amorties durant l'exercice	(750)	(926)	-	-	(1 676)
Montants non utilisés annulés	(1 296)	(672)	(3 329)	(8)	(5 305)
Solde au 31 décembre	<u>2 209</u>	<u>564</u>	<u>14 415</u>	<u>8</u>	<u>17 196</u>
2020					
Solde au 1 ^{er} janvier	3 304	1 192	31 493	3	35 992
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	1 957	787	(11 450)	17	(8 689)
Créances amorties durant l'exercice	(2 841)	-	-	(10)	(2 851)
Montants non utilisés annulés	(700)	(70)	(4 099)	(1)	(4 870)
Solde au 31 décembre	<u>1 720</u>	<u>1 909</u>	<u>15 944</u>	<u>9</u>	<u>19 582</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les provisions pour pertes de crédit attendues ci-dessus incluent une perte de valeur de CHF 300k (2020 : CHF 1 447k) pour des créances et des actifs sur contrats relatifs à des contrats passés avec des clients (voir note 7).

La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées est fondée sur la probabilité de paiement estimée par la Fédération. Au 31 décembre 2021, la Fédération a revu son évaluation concernant un montant de CHF 106k pour des contributions statutaires non acquittées, qui est passé de créance risquée à susceptible d'être payée (31 décembre 2020 : CHF 13 740). La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées ne dispense pas les Sociétés nationales membres de l'obligation de payer les montants dus.

Échéance des créances	Non échus	Échus 1-60 jours	Échus 61-90 jours	Échus plus de 90 jours	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2021					
Valeur comptable brute	196 267	3 435	4 140	38 140	241 982
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(17 196)	(17 196)
Créances	<u>196 267</u>	<u>3 435</u>	<u>4 140</u>	<u>20 944</u>	<u>224 786</u>

	Non échus	Échus 1-60 jours	Échus 61-90 jours	Échus plus de 90 jours	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2020					
Valeur comptable brute	181 491	5 835	2 588	41 724	231 638
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(19 582)	(19 582)
Créances	<u>181 491</u>	<u>5 835</u>	<u>2 588</u>	<u>22 142</u>	<u>212 056</u>

15. Avances et actifs sur contrats

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Avances	3 846	3 882
Avances - Projet ESSN	16 112	26 608
Total Avances	<u>19 958</u>	<u>30 490</u>
Actifs sur contrats	<u>1 280</u>	<u>3 355</u>
Total Avances et actifs sur contrats	<u>21 238</u>	<u>33 845</u>

Le solde des avances comprend un montant de CHF 16 112k (2020 : CHF 26 608k) qui représente le solde de fonds détenus par la Société du Croissant-Rouge turc en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre du projet ESSN (Composante B). Ce montant sera soit distribué aux bénéficiaires par la Société du Croissant-Rouge turc, soit restitué à la Fédération (voir note 11).

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

16. Biens immobiliers, véhicules et équipements

	Terrains et bâtiments CHF 000	Travaux en cours CHF 000	Véhicules CHF 000	Autres équipements CHF 000	2021 Total CHF 000	2020 Total CHF 000
<i>Coût</i>						
Solde au 1^{er} janvier	114 016	-	24 981	4 629	143 626	145 400
Acquisitions	7 175	7	3 447	189	10 818	7 675
Transfert depuis Travaux en cours	-	-	-	-	-	-
Ventes et mises au rebut	(2 815)	-	(4 419)	(222)	(7 456)	(8 641)
Reclassification en immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	(1 486)	-	(1 486)	(808)
Solde au 31 décembre	<u>118 376</u>	<u>7</u>	<u>22 523</u>	<u>4 596</u>	<u>145 502</u>	<u>143 626</u>
<i>Amortissements cumulés et dépréciation de valeur</i>						
Solde au 1^{er} janvier	(11 396)	-	(10 117)	(3 004)	(24 517)	(18 891)
Amortissement pour l'exercice	(7 079)	-	(2 590)	(334)	(10 003)	(10 022)
Ventes et mises au rebut	1 873	-	2 593	214	4 680	4 175
Dépréciation de valeur	-	-	68	-	68	77
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	88	-	88	144
Solde au 31 décembre	<u>(16 602)</u>	<u>-</u>	<u>(9 958)</u>	<u>(3 124)</u>	<u>(29 684)</u>	<u>(24 517)</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>101 774</u>	<u>7</u>	<u>12 565</u>	<u>1 472</u>	<u>115 818</u>	<u>119 109</u>
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	<u>102 620</u>	<u>-</u>	<u>14 864</u>	<u>1 625</u>	<u>119 109</u>	<u>126 509</u>

La catégorie Autres équipements comprend principalement les équipements informatiques, les générateurs, les unités Rubhall (grandes tentes) et le matériel de bureau.

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements comprend des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation de CHF 4 486 (2020 : CHF 4 247k) relatifs à des biens immobiliers et des équipements en location (voir note 25).

Les acquisitions au titre de la catégorie Terrains et bâtiments comprennent le renouvellement de la location à Dubaï pour une durée de 5 ans dont le montant s'élève à CHF 3,3 millions (don en nature du Gouvernement des Émirats arabes unis).

L'amortissement des immobilisations corporelles comprend un montant de CHF 3 247k (2020 : CHF 2 684k) relatif à des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un montant de CHF 2 376k (2020 : CHF 2 622k) relatif à des actifs reçus sous la forme de dons en nature.

La Fédération s'est installée dans les nouveaux locaux de son siège à Genève courant 2019. L'amortissement des actifs associés a été appliqué à partir du moment où ceux-ci se trouvaient dans les locaux et dans les conditions requises pour être utilisés de la manière prévue par la direction.

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements comprend les montants suivants reçus sous la forme de dons en nature :

	Terrains et bâtiments CHF 000	Autres équipements CHF 000	2021 Total CHF 000	2020 Total CHF 000
Valeur comptable brute	47 143	242	47 385	45 877
Amortissements cumulés	(5 818)	(197)	(6 015)	(4 572)
Valeur comptable nette	<u>41 325</u>	<u>45</u>	<u>41 370</u>	<u>41 305</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>(2 340)</u>	<u>(36)</u>	<u>(2 376)</u>	<u>(2 622)</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

La valeur comptable brute des terrains et des bâtiments comprend CHF 45 935k (2020 : CHF 44 428k) reçus sous forme de dons non monétaires en nature de la part de gouvernements de pays hôtes pour des locaux sur lesquels la Fédération a un droit d'utilisation à Dubaï, Budapest, Genève et Panama City.

17. Immobilisations incorporelles

	Logiciels CHF 000	Logiciels en développement CHF 000	2021 Total Logiciels CHF 000	2020 Total Logiciels CHF 000
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier	8 179	6 405	14 584	11 916
Acquisitions	227	7 846	8 073	4 432
Transferts	2 280	(2 280)	-	-
Ventes et mises au rebut	(1 980)	-	(1 980)	(1 764)
Solde au 31 décembre	8 706	11 971	20 677	14 584
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier	(7 921)	-	(7 921)	(9 447)
Amortissement pour l'exercice	(398)	-	(398)	(238)
Ventes	1 980	-	1 980	1 764
Solde au 31 décembre	(6 339)	-	(6 339)	(7 921)
Valeur comptable nette au 31 décembre	2 367	11 971	14 338	6 663
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	258	6 405	6 663	2 469

La rubrique Logiciels en développement inclut CHF 11 777k (2020 : CHF 6 273k) liés à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré.

18. Provisions

	Opérations CHF 000	Déficits liés aux promesses de dons et aux services CHF 000	Licenciements CHF 000	2021 Total CHF 000	2020 Total CHF 000
Provisions à court terme					
Solde au 1^{er} janvier	32 172	7 251	178	39 601	41 195
Provisions supplémentaires	35 959	1 167	1 304	38 430	34 552
Montants non utilisés annulés	-	(1 246)	(230)	(1 476)	(1 939)
Utilisés durant l'exercice	(32 172)	(2 033)	(1 151)	(35 356)	(34 207)
Solde au 31 décembre	35 959	5 139	101	41 199	39 601

Toutes les provisions sont à court terme, et la Fédération s'attend à faire face aux passifs résultants au cours du prochain exercice. S'agissant des déficits liés aux projets, les sorties de fonds finales seront déterminées par la capacité de la Fédération de couvrir les dépenses des projets qui ne sont pas couvertes par le biais d'activités de collecte de fonds.

La provision pour les opérations comprend principalement les avances de trésorerie estimées faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas soumis de rapports aux dates de présentation des comptes, ainsi que les coûts estimés d'autres engagements opérationnels pris à ces dates, lorsque le calendrier ou le montant est incertain.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

La provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services comprend les coûts estimés pour couvrir les charges liées à chaque promesse de don et service qui individuellement présente un excédent des charges par rapport aux produits comptabilisés à la date de clôture.

La provision pour licenciements comprend les coûts des licenciements connus qui ont été annoncés en 2021 et qui seront réglés dans les douze prochains mois.

19. Produits différés et engagements découlant de contrats

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passifs à court terme		
Produits différés	154 894	172 541
Engagements découlant de contrats	23 035	18 407
Contributions statutaires payées d'avance	220	174
	<u>178 149</u>	<u>191 122</u>
	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passifs à long terme		
Produits différés	<u>39 836</u>	<u>44 432</u>

La rubrique Produits différés contient un montant de CHF 41 338k (2020 : CHF 41 269k) relatif à des dons non monétaires en nature de gouvernements de pays hôtes (voir note 16). La rubrique Engagements découlant de contrats ci-dessus contient un montant de CHF 18 167k (2020 : CHF 15 670k) (lié aux produits pour la prestation de services reçus à l'avance pour le projet ESSN (voir note 11).

La Fédération n'est pas en mesure de déterminer de manière fiable dans quelles périodes futures les dons différés en raison d'obligations contractuelles spécifiques selon les principes comptables énoncés à la note 32C seront comptabilisés en tant que produit dans l'État consolidé du résultat global. Par conséquent, tous les montants différés conformément à ces principes comptables sont inclus dans les passifs à court terme, bien que certains montants puissent être comptabilisés comme produits plus d'un an après la date de la fin de l'exercice. Les passifs à long terme comprennent les contributions volontaires et les dons qui sont réservés pour une utilisation spécifique ultérieure, au-delà d'une période d'un an à partir de la date de la clôture de l'exercice.

20. Prêts et emprunts

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passifs à court terme		
Prêt pour le bâtiment	1 415	1 415
Passifs relatifs aux contrats de location	2 258	1 831
	<u>3 673</u>	<u>3 246</u>
	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passifs à long terme		
Prêt pour le bâtiment	60 331	61 746
Passifs relatifs aux contrats de location	1 904	1 964
	<u>62 235</u>	<u>63 710</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021*Prêt pour le bâtiment*

Le 3 septembre 1998, la Fédération et la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention portant sur un prêt non garanti pour un maximum de CHF 12 061k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'une annexe de son bâtiment de bureaux au siège de Genève. Cette année-là, la Fédération a emprunté au total CHF 11 347k sur cette facilité de crédit. Ce montant est remboursé moyennant une tranche de CHF 220k en 1998 et 49 tranches annuelles de CHF 227k à compter de 1999. Au 31 décembre 2021, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 5 904k (2020 : CHF 6 131k).

Le 30 mai 2016, la Fédération et la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention de prêt pour un maximum de CHF 59 406k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'un nouvel immeuble de bureaux au siège de la Fédération à Genève. Le prêt n'est pas garanti et doit être remboursé en tranches annuelles de CHF 1 188k à compter de 2019. Au 31 décembre 2021, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 55 842 (2020 : CHF 57 030k).

Rapprochement des mouvements dans les passifs vers la trésorerie dus aux activités de financement

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Solde au 1 ^{er} janvier	66 956	69 415
Flux de trésorerie (liés aux)/tirés des activités de financement :		
Remboursement de prêts	(1 415)	(1 415)
Paiements locatifs	(3 084)	(2 865)
Total Flux de trésorerie (liés aux)/tirés des activités de financement	(4 499)	(4 280)
Autres mouvements dans les passifs	3 451	1 821
Solde au 31 décembre	<u>65 908</u>	<u>66 956</u>

21. Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite.

21(a) Montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière ont été déterminés de la manière suivante :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, net		
Fonds de pension	(11 538)	(43 894)
Assurance maladie des retraités	(9 737)	(13 657)
	<u>(21 275)</u>	<u>(57 551)</u>
	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Valeur actuelle des engagements financés	(354 303)	(352 619)
Juste valeur des actifs des régimes	333 028	295 068
Passif selon État consolidé de situation financière	<u>(21 275)</u>	<u>(57 551)</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Variation des engagements de retraite durant l'exercice :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Engagements de retraite au 1^{er} janvier	352 619	330 157
Coût actuel des services rendus, net	19 508	17 711
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite	171	480
Contributions des employés	9 333	8 809
Prestations versées, net	(18 974)	(16 523)
Perte liée à l'expérience	17 434	6 067
(Gain) dû aux changements d'hypothèses démographiques	(12 590)	-
(Gain)/perte dus aux changements d'hypothèses financières	(13 198)	5 057
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail	-	253
Coûts des services passés	-	608
Engagements de retraite au 31 décembre	<u>354 303</u>	<u>352 619</u>

La ventilation des engagements de retraite entre membres actifs et retraités est la suivante :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Engagements de retraite pour membres actifs	232 534	231 022
Engagements de retraite pour membres non actifs	121 769	121 597
	<u>354 303</u>	<u>352 619</u>

Variation des actifs du fonds de pension durant l'exercice :

		2021	2020
	Note	CHF 000	CHF 000
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier		295 068	259 479
Contributions régulières de l'employeur		15 642	14 764
Contributions de l'employeur payées à l'avance	21 (g)	-	21 000
Contributions des employés		9 333	8 809
Prestations versées, net		(18 974)	(16 523)
Frais d'administration		(650)	(634)
Produits d'intérêt des actifs des régimes		147	387
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt		32 462	7 533
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail		-	253
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre		<u>333 028</u>	<u>295 068</u>

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Rapprochement des engagements de retraite, nets :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Engagement net au 1^{er} janvier	(57 551)	(70 678)
Total (coûts) comptabilisés dans charges opérationnelles liées aux avantages des employés	(20 182)	(19 299)
Total réévaluations comptabilisées dans autres éléments du résultat global	40 816	(3 591)
Contributions de l'employeur	15 642	35 764
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail	-	253
Engagement net au 31 décembre	<u>(21 275)</u>	<u>(57 551)</u>

21(b) Montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global ont été déterminés de la manière suivante :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Coût des services rendus	19 508	18 572
Intérêt net sur engagement de retraite net	24	93
Frais d'administration	650	634
Total inclus dans dépenses liées aux avantages des employés	<u>20 182</u>	<u>19 299</u>

21(c) Détails relatifs aux changements approuvés dans la Caisse de pensions

Le 28 octobre 2020, pour garantir sa stabilité financière sur la durée, compte tenu des retours sur investissement plus faibles attendus sur le long terme et des changements démographiques, notamment une augmentation de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a adopté un nouveau règlement de la Caisse de pensions. Les principales modifications visent à :

- baisser le taux de conversion utilisé pour convertir les fonds accumulés par les membres en rentes au moment du départ à la retraite ;
- augmenter les bonifications mensuelles créditées sur les comptes des membres.

Dès le 1^{er} janvier 2021, les changements incluent également les mesures transitoires pour les membres actifs éligibles, notamment une attribution compensatoire unique pour compenser la baisse de rente due à la réduction du taux de conversion.

Les modifications du règlement étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et ayant entraîné une réduction significative des engagements de retraite, la prise en compte des modifications a été effectuée au 31 décembre 2020. L'engagement de retraite net a été recalculé en utilisant la juste valeur des actifs de la caisse au 31 décembre 2020 ainsi que les hypothèses actuarielles 2020 reflétant :

- les prestations offertes par la caisse avant l'adoption des modifications ; et
- les prestations offertes par la caisse après l'adoption du nouveau règlement.

La réduction de l'engagement de retraite qui en découle a été largement compensée par le coût des arrangements transitoires, notamment l'attribution compensatoire unique pour compenser la baisse des rentes due à la réduction du taux de conversion. Il en a résulté globalement une augmentation nette en 2020 de l'engagement de retraite de CHF 608k, comptabilisée dans le coût des services passés.

Outre ce qui précède, le plan de prévoyance n'a fait l'objet d'aucune modification, réduction ou liquidation au sens de la norme IAS 19, tant durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 que durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**21(d) Montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global**

Les montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais/pas reclassés par la suite par le résultat sont les suivants :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
(Gain) sur les engagements de retraite, dû aux changements dans les hypothèses démographiques	(12 590)	-
(Gain)/perte sur les engagements de retraite, dus aux changements dans les hypothèses financières	(13 198)	5 057
Perte sur les engagements de retraite due aux ajustements liés à l'expérience, net	17 434	6 067
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt	(32 462)	(7 533)
Total inclus dans Autres éléments du résultat global	<u>(40 816)</u>	<u>3 591</u>

Les résultats calculés selon l'IAS 19 peuvent changer sensiblement en fonction des conditions du marché. Les engagements de retraite sont actualisés par référence à un taux lié au rendement des obligations d'entreprises suisses, et les actifs sont évalués à la valeur de marché. Par conséquent, l'évolution des conditions du marché peut conduire à la volatilité des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs, et par conséquent à la volatilité de la situation de capitalisation des fonds de pension.

En 2021, le rendement des actifs des fonds de pension était supérieur aux attentes, ce qui s'est traduit par des gains de CHF 32 462k (2020 : CHF 7 533k).

Le taux d'escompte a été augmenté de 0,05 % en 2020 à 0,3 % en 2021, engendrant un gain sur les engagements de retraite de CHF 13 732k (2020 : perte de CHF 5 512k). Des changements dans d'autres hypothèses financières ont généré des pertes sur les engagements de retraite pour un montant de CHF 899k (2020 : CHF 714k), ce qui signifie que le gain actuariel total au titre du passif sur les hypothèses financières est de CHF 12 833k (2020 : CHF 2 735k). La Fédération a changé de méthode de calcul du taux d'escompte durant l'année, pour passer de la courbe de rendement Swiss yield curve à Swiss+yield curve. L'impact de ce changement se traduit par un taux d'escompte plus élevé d'environ 10 points de base, ce qui diminue les engagements de retraite du régime de la Caisse de pensions de CHF 5 600k (2020 : zéro) et les engagements de retraite au titre de l'assurance maladie pour les retraités de CHF 150k (2020 : zéro).

En 2021, la Fédération a utilisé de nouvelles tables démographiques et effectué une étude d'expérience pour actualiser les hypothèses démographiques. Il en a résulté des gains actuariels s'élevant à CHF 10 873k (2020 : zéro) ; les pertes sur les engagements dues aux ajustements liés à l'expérience s'élevaient à CHF 19 447k (2020 : CHF 6 067k), ce qui signifie que le gain actuariel total au titre du passif s'élevait à CHF 4 259k (2020 : perte de CHF 10 865k).

Dans ces états financiers consolidés, le risque de volatilité mentionné ci-dessus est réparti entre les réserves assujetties à des restrictions et les réserves générales, proportionnellement à la contribution de la Fédération à la Caisse de pensions.

Une analyse de sensibilité a été conduite pour mettre en évidence le fait que les résultats changent lorsque les principales hypothèses (taux d'escompte, taux d'intérêt crédités et taux de mortalité) changent. Les résultats de cette analyse sont inclus dans les tableaux ci-après.

En mai 2021, l'IASB a publié une décision relative à l'attribution des coûts au titre des prestations déterminées aux périodes de service. Compte tenu de cette décision, la Fédération a modifié sa méthode comptable pour attribuer le coût de la fourniture de prestations acquises au titre du régime d'assurance maladie des retraités aux 15 dernières années de service au lieu de l'attribuer aux 15 premières années de service. Ce changement s'est traduit par une réduction des engagements de retraite pour l'assurance maladie des retraités de CHF 2 978k qui sont inclus dans Perte sur les engagements de retraite, due aux ajustements liés à l'expérience (2020 : zéro). Les présents états financiers consolidés ne contiennent pas les informations exigées par la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, car l'incidence n'est pas significative.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

21(e) Hypothèses importantes

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements de retraite liés à la Caisse de pensions étaient les suivantes :

	2021	2020
Taux d'escompte	0,30%	0,05%
Taux d'inflation sous-jacente des prix à la consommation	1,00%	0,80%
Augmentations futures des salaires	1,25%	1,05%
Augmentations futures des retraites	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt crédité sur soldes	2,00%	2,00%
Augmentation du montant forfaitaire maximum de l'allocation de décès	1,00%	0,80%
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (taux de mortalité)	LPP 2020 CMI Taux à long terme 1,5%	LPP 2015 CMI 2016 Taux à long terme 1,5%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements de retraite au titre de l'assurance maladie pour les retraités incluent les taux d'escompte de 0,3 % en 2021 et de 0,05 % en 2020 et les taux de mortalité futurs pour ces deux années sont fondés sur les statistiques publiées par la Suisse : LPP 2020 CMI Taux à long terme de 1,5 % pour 2021 et LPP 2015 CMI 2016 Taux à long terme de 1,5 % pour 2020.

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité pour un retraité partant à la retraite à 65 ans donnent une espérance de vie moyenne située entre 21,9 et 25,5 ans en 2021 et entre 21,9 et 25,8 en 2020 à la fois pour la Caisse de pensions et pour l'assurance maladie des retraités.

Conformément à l'IAS 19, paragraphe 144, la Fédération considère que le taux d'escompte, le taux d'intérêt crédité aux soldes des comptes et le taux de mortalité sont des hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur actuelle des engagements de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La sensibilité des engagements de retraite liés à la Caisse de pensions aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements de retraite	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 7,2 % CHF 24 809k	Hausse de 8,2 % CHF 28 254k
Taux d'intérêt crédité sur soldes	0,50%	Hausse de 1,7 % CHF 5,858k	Baisse de 1,6 % CHF 5 513k
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 2,8 % CHF 9 648k	Baisse de 2,8 % CHF 9 648k

La sensibilité des engagements de retraite liés à l'assurance maladie des retraités aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements de retraite	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 6,9 % CHF 672k	Hausse de 7,7 % CHF 750k
Espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 4,9 % CHF 477k	Baisse de 4,9 % CHF 477k

Les analyses de sensibilité ci-dessus relatives aux engagements de retraite liés à la fois à la Caisse de pensions et à l'assurance maladie des retraités sont fondées sur le changement d'une seule hypothèse, toutes les autres hypothèses étant constantes par

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

ailleurs dans chacun des cas. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, car il risque d'y avoir des corrélations entre les changements dans certaines des hypothèses.

La méthode utilisée pour le calcul de la sensibilité des engagements de retraite aux changements dans les hypothèses importantes est la même que celle qui a servi au calcul des engagements de retraite comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière.

21(f) Compensation actifs-passifs

La Caisse de pensions n'a pas adopté de stratégie de compensation des actifs et des passifs.

21(g) Actifs de la Caisse

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des actifs de la Caisse s'élevait à CHF 333 028k (2020 : 295 068k).

En décembre 2020, comme l'y autorise la législation suisse et le règlement de la Caisse de pensions, la Fédération a avancé CHF 21 000k à la Caisse de pensions pour financer les cotisations employeur futures. Ce montant est inclus dans la juste valeur des actifs de la Caisse au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

La proportion des actifs de la Caisse investis dans chaque grande classe d'actifs était la suivante :

	2021	2021	2020	2020
	Proportion	Dont cotés sur un marché actif	Proportion	Dont cotés sur un marché actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,40%		8,9%	
Titres de participation	39,30%	42,3%	42,3%	42,3%
Titres de créances	21,30%	21,0%	21,0%	21,0%
Biens immobiliers	18,50%	17,0%	17,0%	17,0%
Autres	13,50%		10,8%	
Total	<u>100,0%</u>		<u>100,0%</u>	

Comme indiqué dans la note 27, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. Par conséquent, elle n'a pas d'instruments financiers transférables propres, tels que des actions ou des titres de créance, et les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas ce type d'instruments financiers. De même, les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas de bien immobilier occupé ou utilisé par la Fédération.

La Caisse de pensions a sa propre politique de placement. Le principal objectif est d'assurer la sécurité des fonds. Les autres objectifs sont d'assurer une bonne répartition des risques et d'obtenir un rendement suffisant pour la réalisation des objectifs de la Caisse de pensions. Les actifs de la Caisse sont gérés par des gérants de fortune sur la base de règles de placement fixées par le Comité des placements et approuvées par le Conseil de fondation. Ces règles sont conformes aux exigences de la législation suisse.

L'assurance maladie des retraités n'est pas financée et, à ce titre, ne dispose pas d'actifs.

21(h) Caractéristiques des plans, obligations financières, exigences légales suisses et risques

Caisse de pensions

Les obligations de pension sont couvertes par un fonds indépendant détenu par une seule entité juridique distincte. La Caisse de pensions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « la Caisse de pensions ») est une fondation telle que définie aux articles 80 à 89 « bis » du Code civil suisse. La Caisse de pensions est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève et du Fonds de garantie suisse pour la prévoyance professionnelle. À ce titre, elle est tenue de satisfaire aux exigences relatives à l'assurance obligatoire telles que définies par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), et ses activités sont contrôlées par l'autorité cantonale genevoise et l'autorité fédérale de surveillance des institutions de prévoyance. La Caisse de pensions a pour but de satisfaire aux exigences de la LPP et, pour les employés étrangers, de remplacer le régime de retraite public (« premier pilier »). Ces fonds indépendants sont intégralement financés par des cotisations dont les montants sont déterminés par des calculs actuariels périodiques, conformément à la législation suisse. La Caisse de pensions s'engage à satisfaire au

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

moins aux exigences minimales de la LPP et de ses ordonnances. Si la Caisse de pensions est en découvert au regard du droit suisse, le Conseil de fondation (voir ci-dessous) décidera de mesures pour relever le taux de couverture à 100 % dans des délais appropriés (en règle générale, cinq à sept ans).

La gestion de la Caisse de pensions incombe à son Conseil de fondation. Celui-ci est composé de trois représentants nommés par la Fédération, de trois représentants élus par les participants aux plans de prévoyance et de deux membres supplémentaires.

Selon les règles de la Caisse de pensions, la Fédération verse pour chaque assuré des cotisations qui s'élèvent à 16 % (2020 : 16 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance de base, et à 5 % (2020 : 5 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance complémentaire. Si un jour la Caisse de pensions était sous-financée au regard des exigences de la législation suisse, la Fédération pourrait être obligée de verser des cotisations supplémentaires. Même s'il est possible pour la Fédération de verser des cotisations dépassant les montants spécifiés dans les règles de la Caisse de pensions, en général la Fédération ne verse ses cotisations que sur la base de ce que prévoient les règles de la Caisse de pensions, et elle n'envisage pas de verser des cotisations supplémentaires dans un avenir proche.

Comme indiqué ci-dessus, les engagements de retraite sont couverts par un plan indépendant, géré par une seule entité juridique distincte régie par le droit suisse. Les prestations de retraite, y compris les paiements d'un capital et de rentes, sont calculées et versées conformément aux exigences du droit suisse. Selon les derniers calculs actuariels, et conformément à la législation suisse, les engagements de retraite étaient financés à hauteur de plus de 125,7 % au 31 décembre 2021 et de 117 % au 31 décembre 2020. La différence dans la position sous-financée indiquée dans l'État consolidé de situation financière et la position amplement financée conformément à la législation suisse vient de l'utilisation de différents modèles d'évaluation actuarielle pour estimer les engagements de retraite probables. La législation suisse prévoit qu'il incombe au premier chef au Conseil de fondation de la Caisse de pensions de s'assurer que les actifs sont suffisants pour satisfaire, le moment venu, aux engagements de retraite, sans recours légal à la Fédération en sa qualité d'employeur pour améliorer toute situation de sous-financement. Par conséquent, conformément au droit suisse, la Fédération n'avait pas d'obligations financières supplémentaires à l'égard du Conseil de fondation de la Caisse de pensions au 31 décembre 2021 ou au 31 décembre 2020.

La direction estime que, même si l'évaluation conforme à l'IAS 19 indique une position débitrice nette, compte tenu de son portefeuille de placement diversifié, de son financement intégral au regard de la législation suisse et de l'absence de recours à la Fédération en cas de sous-financement, la Caisse de pensions n'expose pas la Fédération à un grand nombre de risques inhabituels, spécifiques ou importants, d'autant qu'un des principaux éléments de la rubrique Engagement net est dû aux taux d'intérêts suisses inhabituellement faibles, utilisés pour escompter les engagements de retraite (voir note 21(e) pour une analyse de sensibilité relative à l'impact du taux d'escompte).

Assurance maladie des retraités

Selon les années de service au moment du départ à la retraite et pour autant qu'ils aient travaillé au minimum cinq ans et qu'ils aient choisi de recevoir une rente au départ à la retraite, les retraités bénéficiant d'une rente au titre du plan de base et/ou du plan complémentaire perçoivent une contribution pour couvrir le coût de l'assurance maladie. Les retraités membres du régime d'assurance maladie collectif de la Fédération perçoivent une contribution de CHF 50 à CHF 400 par mois civil, selon leurs années de service. Les retraités qui ont choisi leur propre assurance maladie perçoivent au maximum 66,67 % de la prime de base ou de la prestation qu'ils auraient reçue s'ils avaient participé à l'assurance maladie collective de la Fédération.

Même si la Fédération n'a aucune obligation juridique de verser ces contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie des retraités, elle envisage à ce jour de maintenir ces contributions dans un proche avenir. Les contributions étant fixées à des taux forfaitaires sans obligation de modifier les taux, cet arrangement n'expose pas la Fédération à une accumulation de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

21(i) Indication des effets des régimes à prestations définies sur les flux de trésorerie futurs de la Fédération

La valeur escomptée des contributions à verser par l'employeur en 2022 s'élève à CHF 14 431k (2021 : 13 173k). La durée moyenne pondérée de l'engagement au titre des prestations définies à la fin de l'exercice financier actuel est le suivant :

Caisse de pension	15,5 ans
Assurance maladie des retraités	14,6 ans

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

22. Réserves assujetties à des restrictions

Fonds détenus pour les opérations sur le terrain

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Opérations avec financement déficitaire temporaire	(15 717)	(8 457)
Prestations de retraite temporairement non capitalisées comptabilisées dans Autres éléments du résultat global	(556)	(15 503)
Contributions de donateurs réservées à des fins spécifiques	239 970	233 351
	<u>223 697</u>	<u>209 391</u>

23. Réserves attribuées

2021	Propre assurance CHF 000	Réunions statutaires CHF 000	Projets spécifiques CHF 000	Grands travaux CHF 000	Total CHF 000s
Solde au 1^{er} janvier	1 998	866	14 400	372	17 636
Utilisées durant l'exercice	(50)	(85)	(14 400)	-	(14 535)
Allouées durant l'exercice	163	900	14 000	343	15 406
Solde au 31 décembre	<u>2 111</u>	<u>1 681</u>	<u>14 000</u>	<u>715</u>	<u>18 507</u>
2020	Propre assurance CHF 000	Réunions statutaires CHF 000	Projets spécifiques CHF 000	Grands travaux CHF 000	Total CHF 000s
Solde au 1^{er} janvier	1 856	-	-	29	1 885
Utilisées durant l'exercice	(71)	(74)	-	-	(145)
Allouées durant l'exercice	213	940	14 400	343	15 896
Solde au 31 décembre	<u>1 998</u>	<u>866</u>	<u>14 400</u>	<u>372</u>	<u>17 636</u>

Comme indiqué à la note 32O, si les charges liées à une opération excèdent CHF 50 000k et si le montant total du recouvrement des coûts indirects facturé pour l'année dépasse le montant total des coûts indirects encourus durant l'année, l'excédent est affecté à une Réserve pour projets spécifiques dans l'attente d'une décision du Conseil de direction relative à son utilisation. En 2021 et 2020, les charges liées à l'opération contre la pandémie de Covid-19 dépassaient les CHF 50 000k. À fin 2021, le solde de la Réserve pour projets spécifiques s'élevait à CHF 14 000k (2020 : 14 400k).

24. Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques

24(a) Évaluations et justes valeurs

Les instruments financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis en catégories déterminées selon trois niveaux hiérarchiques, chaque niveau reflétant la transparence des données utilisées pour mesurer les valeurs. La classification, les niveaux hiérarchiques et les valeurs comptables au 31 décembre sont les suivants :

Actifs/passifs financiers	Note	Évalué à	Niveau de la juste valeur	Montant comptabilisé 2021 (CHF 000)	Montant comptabilisé 2020 (CHF 000)
Placements – fonds obligataires mondiaux	13	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	1	91 086	98 864

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Placements – fonds mondiaux de placements en actions	13	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	2	38 093	40 329
Contrats de change à terme	10	À la juste valeur – instruments de couverture	2	68	
Placements – dépôts bancaires	13	Au coût amorti		149 000	146 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	Au coût amorti		214 316	203 655
Créances ²	14	Au coût amorti		222 669	209 947
Dettes		Au coût amorti		33 016	31 999
Passifs – Projet ESSN	11	Au coût amorti		140 167	127 300
Prêts et emprunts	20	Au coût amorti		65 908	66 956

Niveau 1 : prix (non corrigés) d'actifs ou de passifs similaires cotés sur des marchés actifs ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix) ; et

Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la date de l'événement ou du changement de circonstances qui a provoqué le transfert. Il n'y a pas eu de transfert entre niveaux en 2021 (2020 : aucun).

Pour les actifs et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

24(b) Gestion des risques

La Fédération est exposée à divers risques financiers, à savoir les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité. Elle s'efforce activement de réduire au minimum les effets négatifs pouvant découler de ces risques, comme cela est indiqué ci-après.

Le secrétaire général a pour responsabilité globale d'établir le cadre de la gestion des risques de la Fédération. Il a défini, en consultation avec la Commission des finances, les directives de placement de la Fédération, qui fixent les politiques et principes généraux en matière de gestion des instruments financiers de la Fédération. La Commission des finances exerce une surveillance, veille à ce que la gestion des instruments financiers soit conforme aux directives de placement et fait rapport à ce sujet au Conseil de direction et à l'Assemblée générale. Le Conseil de direction a établi une Commission d'audit et de gestion des risques chargée de donner des avis sur les risques touchant la Fédération, en particulier sur l'identification, l'évaluation, la mesure et le suivi des risques ainsi que les processus globaux de gestion des risques de la Fédération.

i) Risque de marché

Ce risque comprend le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Ce risque provient principalement des dépôts bancaires et des promesses de don à recevoir dans des devises autres que le franc suisse, réévalués par rapport au franc suisse pour la période séparant la date d'annonce de la date de versement. Les risques de change liés à ces actifs sont atténués par les risques de change liés aux comptes créditeurs libellés dans des devises autres que le franc suisse. Les principales devises influençant le risque de change sont la couronne suédoise (krona), le dollar canadien, le dollar des États-Unis, l'euro et la livre sterling. La Fédération maintient le risque net à des niveaux acceptables en achetant ou en vendant les devises étrangères à des cours de change au comptant pour répondre aux besoins à court terme.

² La catégorie Instruments financiers n'inclut que le compte Débiteurs et les Créances diverses.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le tableau ci-dessous montre les principales monnaies qui influencent le risque de change pour la Fédération.

Monnaie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements	Créances	Dettes	Passifs - Projet ESSN	2021	2020
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Franc suisse	82 528	278 179	44 781	(16 379)	-	389 109	406 006
Euro	125 972	-	36 437	(3 101)	(140 167)	19 141	12 327
Dollar É.U.	4 592	-	133 189	(6 016)	-	131 765	113 403
Livre sterling	-	-	2 583	(170)	-	2 413	5 402
Couronne suédoise	-	-	548	(40)	-	508	5 206
Dollar canadien	-	-	720	(77)	-	643	970
Autres monnaies	1 224	-	6 528	(7 233)	-	519	(1 709)
	214 316	278 179	224 786	(33 016)	(140 167)	544 098	541 605

Au 31 décembre 2021, si la valeur du franc suisse avait augmenté de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net bénéficiaire et le résultat global total pour l'année auraient augmenté de CHF 7 724k (2020 : 6 939k), du fait principalement des gains/pertes de change liés à la conversion des contributions annoncées à recevoir et des soldes bancaires libellés pour l'essentiel en dollars des États-Unis et en euros.

Le risque de change se pose aussi pour les contributions statutaires versées par certaines Sociétés nationales en euros ou en dollars des États-Unis. La Fédération couvre ce risque de change en concluant des contrats de change à terme de compensation avec une banque pour vendre les devises qu'elle reçoit, en échange de francs suisses, à des taux de change concertés au préalable. Les différences entre les taux du marché et les taux à terme constituent des gains et des pertes de couverture des risques de change qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moyen d'une comptabilité de couverture.

Le projet ESSN inclut des actifs et des passifs en équivalent euro liés à la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B, ce qui atténue par conséquent le risque de change associé.

Risque de prix

Il s'agit du risque de prix sur les placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Pour gérer les risques de variation des cours découlant des placements en actions et valeurs mobilières, la Fédération diversifie son portefeuille de placements, qui est géré par des gérants de fortune externes conformément aux directives de placement de l'organisation.

Les fonds obligataires mondiaux sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds coté indexé sur l'Indice mondial des obligations d'État Citigroup. Une augmentation de 5 % de cet indice à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 4 554k (2020 : CHF 4 943k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 4 554k (2020 : CHF 4 943k).

Les fonds mondiaux de placements en actions sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds mondial de placements en actions non coté. Ce fonds fiduciaire investit dans des actions activement négociées en bourse pour refléter l'Indice MSCI Monde coté. Une augmentation de 5 % de l'Indice MSCI Monde à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 905k (2020 : CHF 2 016k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 905k (2020 : CHF 2 016k).

Il n'y avait pas d'exposition à un risque sur le prix des matières premières, ni au 31 décembre 2021, ni au 31 décembre 2020.

Risque de taux d'intérêt

La Fédération n'est pas exposée à un risque important sur le court terme de variations des taux d'intérêt étant donné que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont maintenus sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts à vue ou de dépôts à court terme ayant une échéance de trois mois au plus et qu'il n'y a pas de passif portant intérêt. Les placements à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois et les placements à long terme bénéficient de taux d'intérêt fixes pendant la durée des placements.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) renonçait à son taux de change plancher de CHF 1,20 pour un euro et introduisait un taux d'intérêt négatif sur certains dépôts en francs suisses. La Fédération conserve la majorité de ses dépôts en francs suisses et a pu éviter d'être exposée de manière importante à ces taux d'intérêt négatifs au 31 décembre 2021.

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de créances qui pourraient ne pas être réglées et de la détention de liquidités auprès d'institutions financières qui pourraient faire défaut.

Les principales créances de la Fédération sont à l'égard des Sociétés nationales membres, des gouvernements donateurs et d'autres organisations internationales, où les risques de crédit sont considérés comme faibles. La répartition des créances est indiquée ci-dessous :

Exposition au risque de crédit, par débiteur	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Sociétés nationales	67 339	66 963
Gouvernements	112 463	94 572
Entreprises	3 352	2 938
Institutions multilatérales	29 663	29 899
Autres	11 969	17 684
	<u>224 786</u>	<u>212 056</u>

Chaque catégorie et classe de créance a sa propre définition du défaut, et des provisions pour pertes de crédit attendues sont effectuées sur la probabilité que des pertes sur créances se produisent sur les durées de vie escomptées des créances. Le mouvement des pertes de crédit attendues est indiqué dans la note 14.

Les directives de placement de la Fédération n'autorisent les placements que dans des titres et dépôts liquides auprès de contreparties ayant une notation de crédit de bonne qualité au moins, limitant en tout temps les placements auprès d'une seule institution financière à 25 % de la trésorerie et des placements de la Fédération. La Commission des finances de la Fédération a admis une dérogation à cette politique dans le cadre du projet ESSN (voir note 11), les fonds liés à la Composante B étant détenus dans deux institutions financières. La Fédération examine régulièrement la cote de solvabilité de toutes les institutions financières représentant les contreparties.

Le détail des montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus selon la cote de solvabilité des institutions financières est donné ci-dessous :

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
<u>Notation Fitch</u>		
Cote de bonne qualité (AAA à BBB-)	211 544	201 743
Cote de qualité inférieure (BB+ et en dessous)	447	147
Non noté	1 004	375
Autres notations : dépôts bancaires à court terme - ZKB AA+ (Glarner KantonBank)		
	1 000	1 000
Avoirs en caisse	321	390
	<u>214 316</u>	<u>203 655</u>
Placements à court terme (voir note 13)		
Notation Fitch de bonne qualité (AAA à BBB-)	29 000	78 000
Autres notations : ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	10 000	-
Autres notations : S&P A- (Cembra Money Bank AG)	20 000	20 000
	<u>59 000</u>	<u>98 000</u>
Placements à long terme (voir note 13)		
Notation Fitch de bonne qualité (AAA à BBB-)	40 000	28 000
Autres notations : ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	20 000	20 000
Autres notations : S&P A- (Cembra Money Bank AG)	30 000	-
	<u>90 000</u>	<u>48 000</u>

Les placements étant évalués à la juste valeur par le résultat, ils ne nécessitent pas de dépréciation supplémentaire pour pertes sur créances. Dans les pays où des établissements financiers notés ne sont pas présents, la Fédération a des relations bancaires avec certains établissements financiers non notés. À la clôture de l'exercice, la valeur des actifs détenus dans de tels établissements était de CHF 1 004k (2020 : CHF 375k). Les autres positions ne sont pas significatives ou sont couvertes par des provisions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération rencontre des difficultés à honorer ses obligations associées à ses engagements financiers réglés en liquidités ou par le biais d'autres actifs financiers.

Le risque de liquidité est réduit au minimum par le maintien de fonds suffisants sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts bancaires à vue ou à court terme ayant une échéance de trois mois au plus pour pouvoir répondre aux obligations à court terme. Un tableau des échéances des passifs financiers figure ci-dessous :

	Passifs relatifs						
	Prêts pour			Passifs - Projet			
	Dettes	le bâtiment	aux contrats	de location	ESSN	2021	2020
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Moins d'un an	(33 016)	(1 415)	(2 258)	(140 167)	(176 856)	(162 545)	(162 545)
1 à 5 ans	-	(5 660)	(1 904)	-	(7 564)	(7 624)	(7 624)
Plus de 5 ans	-	(54 671)	-	-	(54 671)	(56 086)	(56 086)
	<u>(33 016)</u>	<u>(61 746)</u>	<u>(4 162)</u>	<u>(140 167)</u>	<u>(239 091)</u>	<u>(226 255)</u>	<u>(226 255)</u>

La Fédération compte effectuer les remboursements annuels en utilisant des liquidités placées à court terme (voir note 20). En outre, tous les placements sont effectués dans des titres liquides, qui peuvent être facilement vendus pour couvrir les besoins de trésorerie à plus long terme, y compris les remboursements annuels si nécessaire. Aucun paiement contractuel important n'est dû sur les placements financiers, y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, les placements à court terme et les placements à long terme.

24(c) Gestion des risques liés au capital

Par sa nature même, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. On peut considérer que les réserves générales présentent des caractéristiques similaires à celles du capital, le but étant de maintenir une position financière saine

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

pour veiller à ce que l'organisation puisse poursuivre ses opérations et ainsi remplir sa mission. Les réserves générales servent à atténuer une gamme large de risques financiers, y compris le fonds de roulement, les créances à long terme et le règlement des passifs immobilisés. Les organes statutaires ont pour politique de maintenir un niveau de réserves élevé de façon à conserver la confiance des parties prenantes et des donateurs. Au 31 décembre 2021, le solde des réserves générales était de CHF 99 968k (2020 : CHF 71 137k). Les réserves générales ne sont pas soumises à des obligations de capital imposées par l'extérieur. Comme expliqué à la note 32O, la Fédération détient des réserves assujetties à des restrictions soumises aux conditions d'affectation des donateurs.

25. Contrats de location
25(a) La Fédération en tant que preneur (IFRS 16)
i) Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

La Fédération loue des biens immobiliers et des équipements. La majorité des locations ont une durée de 12 mois ou moins, en raison de la nature et de la durée des activités programmatiques de la Fédération, ou relèvent de contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération passe les loyers relatifs à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Charges liées aux contrats de location de courte durée	2 795	2 916
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	33	64
	<u>2 828</u>	<u>2 980</u>

ii) Contrats de location comptabilisés en tant qu'actifs de droit d'utilisation

À la date de prise d'effet de la location, la Fédération évalue si elle est raisonnablement certaine d'exercer des options de renouvellement de la location. Certains baux contiennent des options de renouvellement qui n'ont pas été prises en compte dans l'appréciation par la Fédération de la durée de la location, car les conditions de certitude raisonnable ne sont pas remplies. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer les paiements potentiels de loyer futurs qui pourraient être effectués si la Fédération exerçait ces options.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation liés à des biens immobiliers ou à des équipements loués sont présentés sous Biens immobiliers, véhicules et équipements (voir note 16).

	Biens immobiliers	Équipements	2021	2020
	CHF 000	CHF 000	Total	Total
			CHF 000	CHF 000
Solde au 1 ^{er} janvier	4 041	206	4 247	5 004
Acquisitions	3 506	33	3 539	2 397
Décomptabilisation d'actifs de droit d'utilisation	(53)	-	(53)	(470)
Amortissement pour l'exercice	<u>(3 173)</u>	<u>(74)</u>	<u>(3 247)</u>	<u>(2 684)</u>
Solde au 31 décembre	<u>4 321</u>	<u>165</u>	<u>4 486</u>	<u>4 247</u>

Locations immobilières

Les locations immobilières de la Fédération comprennent la location de bureaux, d'appartements résidentiels et d'entrepôts.

Fin 2021, la Fédération avait des contrats de location capitalisables pour 45 bureaux dans 38 lieux depuis lesquels elle conduit ses activités dans le monde entier. La Fédération avait également des contrats de location capitalisables pour 42 appartements résidentiels dans 17 lieux répartis dans le monde. En règle générale, les employés sont responsables de se procurer leurs propres logements à leurs frais, mais dans certains lieux d'affectation, cette responsabilité incombe à la Fédération. Dans ces cas, la Fédération signera le bail et prendra les dispositions nécessaires auprès du propriétaire. Enfin, la Fédération a un contrat de location capitalisable pour un entrepôt, les autres entrepôts étant loués sur la base de contrats à courte durée. Les entrepôts sont utilisés pour le prépositionnement stratégique d'articles d'urgence, afin de permettre à la Fédération de

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

distribuer plus rapidement et à moindre frais l'aide aux populations qui en ont besoin. Ils permettent aussi à la Fédération de fournir des services d'entreposage et de manutention aux Sociétés nationales et à d'autres organisations humanitaires.

Locations d'équipement

La Fédération loue des imprimantes à l'usage de son personnel au siège à Genève et dans 5 de ses bureaux régionaux et de pays.

Charges locatives comptabilisées dans l'État consolidé de situation financière

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Passifs courants relatifs aux contrats de location	2 258	1 744
Passifs non courants relatifs aux contrats de location	1 904	2 051
	<u>4 162</u>	<u>3 795</u>

Montants comptabilisés dans l'État consolidé de flux de trésorerie

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Paiement des passifs relatifs aux contrats de location	<u>3 084</u>	<u>2 865</u>

En 2021, les paiements de loyers, y compris les contrats de location de courte durée, les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, s'élevaient au total à CHF 5 912k (2020 : CHF 5 845k).

25(b) La Fédération en tant que bailleur (IFRS 16)

La Fédération loue des véhicules à des tiers dans le cadre de contrats de location. Les contrats d'une durée maximale de cinq ans peuvent être résiliés à tout moment moyennant un préavis d'un mois. Les contrats de location d'une durée inférieure à cinq ans peuvent être renouvelés, mais la période locative maximale est de cinq ans. La Fédération conserve le droit de tirer profit de la vente des véhicules loués. Les contrats de location contiennent une série de dispositions permettant à la Fédération de gérer les risques liés aux droits qu'elle conserve sur les actifs sous-jacents des véhicules, dont :

- les preneurs doivent restituer le véhicule à la Fédération à la fin de la période locative ;
- les preneurs doivent utiliser et gérer les véhicules conformément aux conditions stipulées dans les procédures de la Fédération relatives à la gestion du parc automobile ;
- aucune modification ne peut être apportée aux véhicules sans l'accord préalable de la Fédération ;
- les preneurs sont tenus de répondre à certaines conditions minimales d'assurance et la Fédération assure elle-même ses véhicules contre la collision (voir note 32O).

Les montants suivants ont été portés en produits dans l'État consolidé du résultat global :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Location de véhicules à des tiers	2 993	3 619
Contrats de location de locaux de bureaux /d'habitation	273	600
	<u>3 266</u>	<u>4 219</u>

La catégorie Véhicules (voir note 17) inclut les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation suivants dans le cadre de contrats de location en tant que bailleur :

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Valeur comptable brute	7 398	8 595
Amortissement cumulé	<u>(3 271)</u>	<u>(3 481)</u>
Valeur comptable nette	<u>4 127</u>	<u>5 114</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>846</u>	<u>1 025</u>

Le tableau ci-après présente une analyse des créances de loyers par échéance et met en évidence les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture.

	2021 CHF 000	2020 CHF 000
Moins d'un an	2 131	2 313
1 à 2 ans	1 419	2 515
2 à 3 ans	<u>170</u>	<u>414</u>
	<u>3 720</u>	<u>5 242</u>

26. Engagements de capitaux

Les dépenses en équipement pour lesquelles des contrats avaient été conclus au 31 décembre 2021, mais qui n'avaient pas été réalisées à cette date, se montaient à CHF 2 306k (2020 : CHF 6 556k), dont CHF 1 037k (2020 : CHF 5 655k) pour le progiciel de gestion intégré (voir note 17).

27. Actifs et passifs éventuels**27(a) Actifs éventuels**

La Fédération reçoit parfois des dons assortis de conditions et dépendant d'événements futurs incertains qui échappent partiellement au contrôle de la Fédération. Ces dons sont considérés comme des actifs éventuels :

Donateur	Nature de l'actif éventuel	2021	2020
		CHF 000	CHF 000
USAID	Subordonné à l'allocation des fonds concernés	58 777	34 982
Croix-Rouge britannique	Subordonné à l'allocation des fonds concernés	3 662	5 326
Gouvernement australien	Subordonné à l'acceptation des plans de travail	1 211	1 213
ECHO	Subordonné à des conditions supplémentaires	-	1 080
Autres	Subordonné aux résultats/rapports/audits	985	484
Total Actifs éventuels		64 635	43 085

27(b) Passifs éventuels

De temps à autre, généralement dans le cadre d'un plan de restructuration, la Fédération met fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date d'achèvement de son contrat. Il arrive que les membres du personnel concernés intentent une action contre la Fédération en vue d'obtenir des montants supérieurs à ceux qui sont versés par la Fédération en cas de cessation d'emploi. Bien que la responsabilité de la Fédération ne soit pas reconnue, l'organisation est partie à plusieurs actions de ce type. Compte tenu des avis juridiques qui lui ont été donnés, la direction de la Fédération ne pense pas que le résultat de ces actions aura un impact important sur la position financière consolidée de l'organisation.

Aux fins de ne pas porter préjudice aux résultats de ces actions, les présents états financiers consolidés ne donnent pas toutes les informations requises par l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**28. Parties liées****28(a) Identité des parties liées**

Les parties liées à la Fédération incluent les personnes qui représentent leurs Sociétés nationales en tant que membres de l'Assemblée générale ou du Conseil de direction, ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage.

Les autres parties liées à la Fédération incluent les membres de la Commission permanente ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage, les programmes sous contrôle conjoint de la Fédération, le personnel de direction, et les régimes à prestations définies postérieures à l'emploi de la Fédération, qui sont des fonds indépendants constituant des entités juridiques distinctes.

La Commission permanente est composée de représentants de la Fédération, du CICR et des Sociétés nationales. Ses activités principales comprennent l'organisation de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués à venir. Entre deux conférences internationales, la Commission permanente s'attache à encourager et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

L'équipe dirigeante est composée de personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Fédération. Cela inclut le secrétaire général, ainsi qu'indiqué plus haut, les sous-secrétaires généraux, les directeurs régionaux, le directeur, Gestion financière et administrative, et le directeur, Gestion des ressources humaines. Les membres de leur famille proche ou de leur ménage sont également des parties liées à la Fédération.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) est la plus haute autorité délibérante du Mouvement. Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'organe où les représentants de toutes les composantes du Mouvement se réunissent pour débattre des questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Ni la Conférence internationale, ni le Conseil des Délégués ne sont considérés comme des parties liées à la Fédération.

Les Sociétés nationales ne sont pas des parties liées à la Fédération.

28(b) Rémunération de l'équipe dirigeante

Les salaires et avantages du secrétaire général, des sous-secrétaires généraux et des directeurs régionaux de la Fédération sont fixés par le Conseil de direction. En 2021, le montant total de leurs avantages s'est élevé à CHF 3 303k (2020 : CHF 2 934k), et était composé comme suit :

	2021	2020
	CHF 000	CHF 000
Avantages à court terme du personnel	2 736	2 349
Avantages postérieurs à l'emploi	567	413
Indemnités de fin de contrat de travail	-	172
	<u>3 303</u>	<u>2 934</u>

En 2021, la Fédération a perçu le remboursement de la totalité d'une avance de CHF 300k, versée à un directeur de la Fédération en 2020 et garantie par ses avoirs de retraite. Aucun membre de l'équipe dirigeante n'a bénéficié d'autres salaires ou avantages (par exemple, avantages ou prêts annexes).

La Fédération a adopté un Code de conduite pour tout son personnel, y compris les membres du Conseil de direction et d'autres organes statutaires, dont la Commission des finances et la Commission d'audit et de gestion des risques, ainsi que le secrétaire général et d'autres personnels dirigeants. Selon ce Code de conduite, les membres du personnel sont tenus d'informer le Département des ressources humaines ou le Bureau de l'audit interne et des enquêtes du Secrétariat de la Fédération de tout conflit d'intérêts potentiel.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

28(c) Transactions avec des parties liées durant l'année

Parties liées	Nature de la transaction	2021	2020
		CHF 000	CHF 000
Caisse de pensions	Produits des prestations de services fournis à la Caisse de pensions	412	438
	Créance due par la Caisse de pensions	83	109
Commission permanente	Produits des prestations de services fournis à la Commission permanente	232	215
	Contribution aux coûts de fonctionnement de la Commission	156	154
	Créance due par la Commission permanente	-	61
Fondation	Transfert des actifs nets de la Fondation après sa liquidation	-	973

Toutes les transactions ont été réalisées dans des conditions équivalentes à celles d'une transaction effectuée dans des conditions de pleine concurrence. Au 31 décembre 2021, aucun des montants dus à la Fédération n'avait fait l'objet d'une provision, les pertes de crédit attendues résultant des soldes étant considérées comme insignifiantes (2020 : zéro). Aucun des soldes n'est garanti et tous arrivent à échéance dans les 6 mois après la fin de la période.

En dehors des rémunérations résultant des affaires ordinaires, telles qu'indiquées plus haut, il n'y a eu aucune autre transaction avec le personnel dirigeant de la Fédération. Durant l'exercice, des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de direction ont bénéficié du remboursement des dépenses dûment encourues dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que membres de ces organes. Ni ces personnes, ni aucune autre personne qui leur est apparentée ou liée par des relations d'affaires, n'a reçu de rémunération de la Fédération durant l'exercice écoulé.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

29. Performance par rapport au budget (non audité)

2021	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs CHF 000	Montants	Écart performance (non audité) CHF 000
			effectifs sur une base comparable CHF 000	
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	34 582	35 800	(700)
Contributions volontaires et dons	420 000	383 525	442 200	22 200
Produit des prestations de services	40 000	62 891	20 800	(19 200)
Autres produits	3 500	2 336	4 300	800
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	500 000	483 334	503 100	3 100
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	110 000	52 436	93 300	(16 700)
Autres ressources	385 000	413 081	411 900	26 900
Services supplémentaires	40 000	20 102	20 800	(19 200)
Recouvrements de coûts	(35 000)	-	(40 900)	(5 900)
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	500 000	485 619	485 100	(14 900)
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	(2 285)	18 000	18 000
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	11 021	3 400	3 400
Charges financières	-	(5 611)	-	-
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS	-	5 410	3 400	3 400
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	3 125	21 400	21 400
2020	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs (réitérés) CHF 000	Montants	Écart performance (non audité) CHF 000
			effectifs sur une base comparable CHF 000	
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	36 432	36 400	(100)
Contributions volontaires et dons	630 000	437 040	481 400	(148 600)
Produit des prestations de services	30 000	65 258	25 300	(4 700)
Autres produits	3 500	2 681	3 600	100
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	700 000	541 411	546 700	(153 300)
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	117 000	29 261	82 000	(35 000)
Autres ressources	600 000	407 123	408 200	(191 800)
Services supplémentaires	30 000	25 952	25 800	(4 200)
Recouvrements de coûts	(47 000)	-	(25 000)	22 000
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	700 000	462 336	491 000	(209 000)
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	79 075	55 700	55 700
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	5 875	3 900	3 900
Charges financières	-	(655)	-	-
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS	-	5 220	3 900	3 900
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	84 295	59 600	59 600

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

30. Charges par résultats par rapport au budget (non audité)

	2021 Budget	Montants effectifs 2021 sur une base comparable	Écart performance 2021	Montants effectifs 2020 sur une base comparable
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Priorités stratégiques				
1. Changements climatiques et crise environnementale	39 000	4 000	(35 000)	2 700
2. Évolution des crises et des catastrophes	88 000	127 000	39 000	136 300
3. Lacunes croissantes dans l'accès à la santé et au bien-être	145 000	181 700	36 700	165 500
4. Migration et identité	38 000	12 600	(25 400)	23 400
5. Valeurs, pouvoir et inclusion	10 000	7 400	(2 600)	7 300
Total Priorités stratégiques	320 000	332 700	12 700	335 200
Catalyseurs				
1. Une organisation mobilisée, qui exerce une influence renouvelée, est innovatrice et a opéré la transformation numérique	29 000	15 500	(13 500)	17 500
2. Une organisation qui rend compte, qui pratique une gestion souple et efficace	98 000	79 600	(18 400)	88 900
3. Une organisation fiable, qui appartient aux membres, lesquels y sont attachés	53 000	57 300	4 300	49 400
Total Catalyseurs	180 000	152 400	(27 600)	155 800
Total Charges par résultats	500 000	485 100	(14 900)	491 000

31. Charges par structure par rapport au budget (non audité)

	2021 Budget	Montants effectifs 2021 sur une base comparable	Écart performance 2021	Montants effectifs 2020 sur une base comparable
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Réunions et soutien à la gouvernance	6 000	4 200	(1 800)	4 600
Bureau du secrétaire général	10 000	9 600	(400)	7 200
Développement des Sociétés nationales et coordination des opérations	37 000	33 300	(3 700)	32 800
Relations mondiales, diplomatie humanitaire et numérique	19 000	14 800	(4 200)	16 600
Politiques/stratégies de gestion et services généraux	26 000	13 100	(12 900)	16 500
Afrique	98 000	89 100	(8 900)	101 400
Amériques	63 000	69 100	6 100	62 900
Asie-Pacifique	100 000	87 200	(12 800)	91 000
Europe	65 000	95 000	30 000	88 400
Moyen-Orient et Afrique du Nord	60 000	49 800	(10 200)	51 400
Projets hébergés	8 000	8 900	900	7 500
Dépréciation et amortissement	6 000	13 700	7 700	10 300
Provision générale	2 000	(2 700)	(4 700)	400
Total Charges par structure	500 000	485 100	(14 900)	491 000

Les budgets dans les tableaux ci-dessus se réfèrent au budget approuvé par l'Assemblée générale conformément au Plan et budget 2021-2022, qui est pris en compte dans la présentation des produits et charges consolidés par résultat et par structure.

Les produits et les charges indiqués dans les notes 29 à 31 ne sont pas audités et sont présentés pour information.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**32. Principales méthodes comptables**

Les méthodes comptables adoptées par la Fédération pour établir les présents états financiers consolidés sont conformes à celles de l'exercice précédent.

La liste ci-dessous recense les principales politiques comptables dont les détails se trouvent dans les pages qui suivent.

A.	Base de la consolidation	45
B.	Transactions en monnaies étrangères.....	46
C.	Produits	46
D.	Frais	49
E.	Locations	50
F.	Taxation.....	51
G.	Produits et charges financiers	51
H.	Instruments financiers.....	52
I.	Stocks.....	53
J.	Biens immobiliers, véhicules et équipements.....	53
K.	Immobilisations incorporelles.....	54
L.	Dépréciation de valeur.....	54
M.	Coûts des avantages du personnel.....	54
N.	Provisions	55
O.	Réserves.....	56

Changements dans les principales méthodes comptables

Des amendements relatifs à un certain nombre de nouvelles normes sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, mais ils n'ont pas d'incidence significative sur les présents États financiers consolidés.

A. Base de la consolidation

Les états financiers de la Fédération sont consolidés pour inclure l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.), ainsi que les activités du Secrétariat à Genève et de toutes les délégations de la Fédération.

L'IFRC at the UN Inc. est une filiale détenue à 100 % par la Fédération. La Fédération contrôle l'IFRC at the UN Inc. dans la mesure où elle exerce un pouvoir sur elle, ce qui lui donne la capacité d'influencer les rendements de cette entité. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur l'IFRC at the UN Inc. comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances. Les méthodes comptables de l'IFRC at the UN Inc. sont en cohérence avec celles adoptées par la Fédération.

Programmes sous contrôle conjoint

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Fédération a eu des intérêts dans les programmes suivants menés sous contrôle conjoint, dont les activités sont conformes aux activités principales de la Fédération : Partenariat mondial pour la sécurité routière ; Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales ; Comité directeur pour les interventions humanitaires ; REPAIR Consortium ; Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques (REAP). L'évaluation de la nature de chaque partenariat comprend l'examen par la Fédération de ses droits et de ses obligations, de la structure et de la forme juridique du partenariat, des modalités contractuelles convenues entre les parties et d'autres faits et circonstances pertinents.

La Fédération tient compte de ces programmes dans le poste Opérations conjointes, le fait qu'elle en exerce conjointement le contrôle lui donnant des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs concernés. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés à ces opérations conjointes sont comptabilisés proportionnellement aux intérêts détenus par la Fédération dans ces opérations. Les principes comptables des programmes sous contrôle conjoint sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**B. Transactions en monnaies étrangères**

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, en utilisant le cours de change ou le cours de change approximatif en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion sont inclus dans les produits financiers nets de l'État consolidé du résultat global, à l'exception des gains et pertes de change réalisés et non réalisés sur les contributions volontaires et les dons qui sont portés aux Contributions volontaires et dons, nets.

Les principaux cours de change appliqués vis-à-vis du franc suisse sont présentés ci-après :

	Cours de change en fin d'exercice		Cours de change moyen	
	2021	2020	2021	2020
EUR	1,04	1,08	1,08	1,07
USD	0,92	0,86	0,91	0,94
GBP	1,23	1,20	1,26	1,20
SEK	0,10	0,11	0,11	0,10
CAD	0,72	0,69	0,73	0,70

C. Produits

Les produits comprennent les contributions statutaires et les contributions volontaires en espèces ou en nature des Sociétés nationales membres, les dons en espèces ou en nature des donateurs, et les produits de la prestation de services et des locations.

a) Contributions statutaires

Les contributions statutaires sont fixées par l'Assemblée générale, l'organe suprême de gouvernance de la Fédération, et sont portées aux produits de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

Les valeurs comptables des actifs de la Fédération sont revues à la date de clôture de chaque exercice afin de déterminer s'il y a dépréciation de la valeur.

Les contributions statutaires à recevoir peuvent faire l'objet de recours et d'ajustements ultérieurs.

b) Contributions volontaires et dons

Les contributions volontaires et les dons sont comptabilisés lorsqu'un accord écrit (promesse) a été reçu d'une Société nationale ou d'un autre donateur. En l'absence d'un accord écrit, la contribution est comptabilisée au moment de la réception des fonds.

Les subventions publiques basées sur des contrats concernant des projets spécifiques et les dons assujettis à des obligations contractuelles spécifiques analogues aux subventions des gouvernements sont indiqués sous forme de produits différés et comptabilisés en tant que produits quand les dépenses sont engagées et les obligations contractuelles remplies. Les subventions publiques qui ne sont ni destinées à des projets spécifiques, ni à des actifs spécifiques, et qui sont à la fois affectées (voir ci-dessous) et gérées dans le cadre d'un appel, sont comptabilisées quand une promesse de don confirmée par écrit a été reçue du donateur et acceptée par la Fédération.

Les dons pour lesquels la perception des fonds dépend d'événements futurs incertains échappant en partie au contrôle de la Fédération ne sont pas comptabilisés mais sont enregistrés sous forme d'actifs éventuels.

Les changements dans les contributions volontaires et dons sont comptabilisés en tant qu'ajouts ou soustractions aux produits, durant la période pendant laquelle le changement a été concerté. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de ces changements sur le produit indiqué dans les présents États financiers consolidés.

Les contributions volontaires et dons sont pour l'essentiel reçus en espèces mais parfois aussi en nature (articles de secours, stocks ou immobilisations corporelles) ou sous forme de services (personnel, transport ou coût d'exploitation de bâtiments, y compris le loyer). La juste valeur des biens en nature, des dons d'actifs et des dons pour couvrir les coûts d'exploitation des bâtiments est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter sur le marché libre des biens, des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché. La juste valeur des contributions en nature sous forme de personnel est calculée sur la base du coût moyen qui serait encouru par la Fédération si elle devait employer directement quelqu'un à un poste similaire.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur estimée selon le tableau suivant :

Catégorie de contribution en nature	Comptabilisation des produits	Comptabilisation des charges
Articles de secours	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Immobilisations corporelles	Comptabilisés à la date de réception	Amortissement et dépréciation enregistrés de la même manière que pour les actifs immobilisés achetés
Services	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Stocks	Comptabilisés à la date de réception	Passé en charges à la date d'utilisation
Subventions publiques – coûts d'exploitation bâtiments	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Subventions publiques – droit d'utilisation Terrain et bâtiments, et autres équipements	Enregistré comme produit différé et comptabilisé comme produit lorsque la dépense y relative est encourue	Amortissement enregistré selon la méthode linéaire sur la durée des accords de subvention ou la vie utile de l'actif

Affectation des contributions volontaires et dons

Les contributions volontaires et dons sont identifiés en fonction de leur degré d'affectation (voir aussi la note 32O *Contributions et dons de donateurs réservés à des fins spécifiques*):

Montants sans affectation spécifique	Peuvent être utilisés à toutes les fins servant à promouvoir les objectifs de la Fédération. Les montants sont comptabilisés dans la catégorie des produits généraux. À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves générales.	
Montants destinés à une affectation spécifique	<i>Entièrement placés sous le contrôle de la Fédération</i> Les montants peuvent faire l'objet de restrictions sur la manière, le délai ou le domaine dans lequel ils doivent être utilisés. Les montants sont comptabilisés en tant que contributions assujetties à des restrictions. À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves assujetties à des restrictions.	
	<i>Ne sont pas entièrement contrôlés par la Fédération</i>	
	<i>Réservés pour une utilisation ultérieure</i> Les montants sont comptabilisés dans les produits différés pendant l'exercice actuel. Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions dans l'exercice futur pour lequel ils ont été affectés.	<i>Soumis à des obligations contractuelles spécifiques, au même titre que les subventions publiques</i> Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions à mesure que les dépenses sont engagées et que les obligations sont remplies. Les montants reçus mais pas comptabilisés sont inclus dans les produits différés.

c) Produits de la prestation de services

Les produits résultant de la prestation de services proviennent de services supplémentaires facturés aux Sociétés nationales selon le principe du recouvrement des coûts, y compris les services de parc automobile, les services de logistique et les services administratifs fournis dans des pays où les Sociétés nationales agissent bilatéralement avec la Société nationale locale, et non multilatéralement avec la Fédération et la Société nationale locale. La Fédération fournit également des services contractuels à d'autres acteurs humanitaires sous la forme de subventions et de services de gestion de programmes. Facturés selon le principe du recouvrement des coûts, le produit de ces services est inclus dans la rubrique Produits des prestations de services de l'État consolidé du résultat global.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Les produits résultant de la prestation de services relèvent du champ d'application de l'IFRS 15 Produits tirés des contrats avec des clients, à l'exception de la location de véhicules sous contrats de location simple et des contrats de location de biens qui relèvent de l'IFRS 16 Contrats de location.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats avec des clients sont décrites ci-dessous :

Type de produits des services	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratifs	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturés au mois sont fournis.
Contractuels	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés en fonction de l'obligation de prestation contractuelle, qui peut être sur la durée ou à un moment précis.
Logistique	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés sur la durée s'il s'agit de services récurrents, tels que l'entreposage, et à un moment précis pour différents services, tels que les achats et les transports.
Parc automobile	à un moment précis	Les produits sont comptabilisés à un moment précis pour la vente de véhicules.

Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, ce moment est déterminé comme étant celui où le client reçoit les marchandises ou les services.

L'accord relatif au projet ESN entre la Fédération et ECHO (voir note 11) tombe sous le champ d'application de l'IFRS 15. Les produits liés à l'accord figurent en tant que Produits des prestations de services dans l'État consolidé du résultat global. Tous les services rendus ont trait aux distributions d'espèces aux bénéficiaires et sont traités comme une seule obligation de prestation. Étant donné qu'ECHO tire bénéfice du travail effectué par la Fédération au fur et à mesure que les espèces sont distribuées aux bénéficiaires, la Fédération remplit son obligation de prestation progressivement et le produit est comptabilisé en conséquence. L'accord ESN est préfinancé par ECHO jusqu'à 98% de la valeur contractuelle. Le montant préfinancé est décaissé en tranches sous réserve d'une déclaration de la Fédération stipulant que la tranche précédente a été entièrement consommée. Un amendement a été apporté à l'accord ESN le 21 décembre 2020. Cette modification contractuelle est considérée comme étant un contrat séparé en vertu de la norme IFRS 15.

Il est nécessaire d'appliquer un jugement pour déterminer si le produit résultant de la prestation d'un service est comptabilisé sur la durée ou à un moment donné. Lorsque le produit est comptabilisé progressivement, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en utilisant la méthode des sorties, qui est une mesure directe de la valeur pour le client pour des marchandises ou des services transférés. Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en se fondant sur la confirmation écrite du client de la réception du contrôle sur les marchandises et/ou les services. Pour la prestation de services s'étendant sur plusieurs exercices, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies par rapport aux services fournis à ce jour.

Les services fournis avant la réception des paiements sont classés sous Actifs visés par les contrats. Les contreparties obtenues à l'avance pour des services à fournir sont classées sous Engagements découlant de contrats.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats de location sont décrites ci-dessous :

Type de produits locatifs	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratif	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturables tous les mois sont fournis.
Parc automobile	sur la durée	Les produits de la fourniture de véhicules sous contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location

Les conditions de paiement pour les produits de la prestation de services sont généralement de 30 jours à compter de la date de la facturation.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**D. Frais**

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Il a été fait appel au jugement pour classer les frais dans des catégories de dépenses fonctionnelles qui cumulent les coûts relatifs à chaque catégorie (voir ci-dessous).

a) Catégories de dépenses fonctionnelles

Catégorie de frais	Activité	Description
Autres ressources (activités assujetties à des restrictions)	Programmes - Interventions humanitaires - Activités thématiques	Soutenir les Sociétés nationales dans : - la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des populations touchées par des catastrophes et vulnérables - leur propre développement organisationnel
	Services supplémentaires	Fournir à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales des services efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande
Ressources ordinaires (activités non assujetties à des restrictions)	Activités de la gouvernance et du Secrétariat	Permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau

b) Principes d'établissement des coûts

Le principe d'établissement des coûts de la Fédération consiste à recouvrer intégralement les coûts, si bien que chaque catégorie fonctionnelle de coût inclut tous les coûts directs et indirects associés ainsi que les frais liés à l'affectation des promesses de dons.

Coûts directs

Les coûts directs sont les coûts qui peuvent être aisément liés à un projet ou un service donné. Ils comprennent les coûts recouverts après la fourniture de services supplémentaires spécifiques.

Coûts indirects

Les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Ces services de soutien indirect comprennent la gestion et la conduite des activités, les technologies de l'information et de la communication ainsi que des fonctions professionnelles et des services dans les domaines de la qualité des programmes, du compte rendu, de la mobilisation de ressources, des finances, de la technologie de l'information et des ressources humaines.

c) Provisions pour les opérations et les contributions aux Sociétés nationales

Pour réaliser ses programmes dans l'exercice normal de ses activités, la Fédération fournit des fonds aux Sociétés nationales membres. Deux mécanismes sont utilisés : les avances de trésorerie et les contributions aux Sociétés nationales.

i) Avances de trésorerie – Provisions pour les opérations

La Fédération verse des avances de trésorerie aux Sociétés nationales afin qu'elles puissent conduire des activités en son nom. Les montants avancés sont comptabilisés comme des créances jusqu'à ce que les Sociétés nationales concernées soumettent à la Fédération des rapports sur l'utilisation des fonds. Une provision représente la valeur des avances de trésorerie faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports, et la charge connexe est comptabilisée sous Provisions pour les opérations. Quand les Sociétés nationales soumettent un rapport sur l'utilisation des fonds, la provision est corrigée et la charge est reclassée en fonction de sa nature.

ii) Contributions aux Sociétés nationales

La Fédération verse des contributions en espèces pour financer les activités des Sociétés nationales membres. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Transferts monétaires

Des transferts monétaires sont effectués pour les Sociétés nationales qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques par la Fédération afin de vérifier si elles ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes. La Société nationale qui bénéficie du transfert gère l'utilisation des fonds en fonction de sa réglementation interne et en rend compte à la Fédération sans être obligée de fournir des justificatifs détaillés pour chaque dépense engagée. L'utilisation par les Sociétés nationales des fonds obtenus dans le cadre de transferts monétaires est soumise à des audits périodiques.

Avances de trésorerie

La Fédération verse des contributions en espèces à des Sociétés nationales pour la mise en œuvre des activités relevant de l'appel relatif au Covid-19. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées. Cependant, la Fédération n'ayant pas officiellement évalué si ces Sociétés nationales ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes, elle effectue des contrôles supplémentaires pour vérifier l'utilisation par les Sociétés nationales des fonds transférés. Ainsi, la Fédération vérifie notamment les justificatifs, les factures, les reçus etc. pour les dépenses engagées par les Sociétés nationales et certifie que les dépenses ont été engagées conformément aux accords signés par la Fédération avec les Sociétés nationales exécutantes.

E. Locations

L'IFRS 16 Contrats de location définit une location comme étant « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie ». À la conclusion d'un contrat, la Fédération fait appel à son jugement pour vérifier si un contrat constitue ou contient un contrat de location. Pour vérifier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Fédération utilise la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16.

Pour les contrats où la Fédération est preneur, la Fédération a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

Pour les contrats où la Fédération est bailleur, la Fédération répartit le prix de transaction selon le montant de la contrepartie qu'elle escompte pour chaque composante du contrat.

En tant que preneur

À la date de prise d'effet du contrat, la Fédération comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif relatif aux contrats de location. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est mesuré au coût. Le coût comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- ajusté du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date ;
- plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- plus une estimation que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, au moment de la restauration du site sur lequel il est situé ou de la remise en état tel qu'exigé par les conditions générales du contrat de location ;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire, étant retenue la durée correspondant à la période entre la date de prise d'effet du contrat et la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilisation de cet actif, ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les durées d'utilisation estimées des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont déterminées sur la même base que celles des Biens immobiliers, véhicules et équipements. En outre, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est régulièrement diminué du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations du passif relatif aux contrats de location.

Le passif locatif est initialement évalué comme étant la valeur du montant des loyers non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La Fédération fait appel à son jugement pour déterminer la durée raisonnablement certaine de la location. La Fédération a choisi de ne pas évaluer ses passifs locatifs sur une base actualisée, car l'incidence de l'actualisation n'est pas significative.

Les loyers pris en compte pour évaluer la dette de loyers comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; et
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers lors d'une période facultative de renouvellement si la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement, et les pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que la Fédération n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier de manière anticipée.

Après la date de prise d'effet du contrat, la dette de loyers est évaluée en :

- réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ; et
- réévaluant la valeur comptable pour refléter :
 - une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux ;
 - un changement dans l'estimation par la Fédération des sommes qu'elle devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; ou
 - un changement dans l'appréciation par la Fédération de l'exercice d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Si la dette de loyers est réévaluée de la sorte, la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est réajustée. Dans le cas où la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro, le montant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net.

La Fédération présente les actifs constatés au titre du droit d'utilisation dans Biens immobiliers, véhicules et équipements, et la dette de loyers dans Prêts et emprunts dans l'État consolidé de situation financière (voir note 20).

Contrats de location de courte durée et contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

La Fédération a choisi de ne pas comptabiliser les actifs constatés au titre du droit d'utilisation et la dette de loyers des contrats de location à court terme dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération comptabilise en dépenses, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat, les paiements de loyers associés à ces contrats de location.

En tant que bailleur

Là où la Fédération agit en tant que bailleur, elle détermine dès le début si un contrat de location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Pour classer chaque contrat, la Fédération procède à une évaluation globale pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Si c'est le cas, il s'agira donc d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agira d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Fédération prend en compte certains indicateurs, tels que le fait de savoir si le contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

La Fédération n'a pas de contrats de location-financement en tant que bailleur.

Lorsque la Fédération est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue la classification du contrat de location d'une sous-location par rapport à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport à l'actif sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme auquel la Fédération applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, elle classifiera le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple.

Les produits locatifs issus de contrats de location simple sont comptabilisés en produits des services dans l'État consolidé du revenu global, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

F. Taxation

La Fédération est exonérée de toutes taxes fiscales en Suisse et dans la plupart des pays dans lesquels ses délégations sont implantées.

G. Produits et charges financiers

Le résultat financier net se compose des intérêts et dividendes reçus sur les placements, des gains et des pertes de change réalisés sur le règlement des annonces de contributions, des gains et des pertes de change réalisés ou latents sur les

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

réévaluations des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, et des gains et pertes réalisés ou latents sur des parts détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions et fonds obligataires.

Les intérêts perçus sont comptabilisés en produits dans l'État consolidé du résultat global, tels que courus, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

H. Instruments financiers

a) Actifs financiers

Les actifs financiers de la Fédération sont composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements, de créances, d'actifs visés par les contrats, de couvertures de flux de trésorerie et d'actifs financiers associés au projet ESSN (voir ci-dessous). En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés en utilisant le modèle des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle de dépréciation ne s'applique pas aux investissements classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base de l'évolution des risques de crédit et évaluées à un montant équivalent à la durée de vie des actifs financiers.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse, les liquidités en banque et les dépôts bancaires dont l'échéance est de trois mois au plus à compter de la date d'acquisition, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de leur juste valeur.

ii) Placements

Les placements à court terme sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués à leur valeur amortie. Ils incluent les dépôts bancaires à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois, mais inférieures à un an. Les placements à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur par le résultat, et comprennent les titres détenus dans des fonds obligataires mondiaux et les unités détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions. Les deux fonds sont classés dans la catégorie des actifs financiers. La juste valeur des titres est entièrement déterminée par référence aux informations publiées sur les cotations de cours dans un marché actif. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle les gérants de fortune s'engagent à acheter ou à vendre l'actif, pour le compte de la Fédération. Les gains et les pertes réalisés ou latents découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers sont portés à l'État consolidé du résultat global sous Produits financiers nets, pour la période durant laquelle ils se produisent. Les placements ayant des échéances supérieures à douze mois après l'exercice sont classés en tant qu'actifs non courants.

iii) Créances

Le compte Débiteurs comprend les contributions statutaires dues, mais non encore reçues, les contributions volontaires et les dons annoncés par des Sociétés nationales et des donateurs respectivement, mais non encore versés, et les montants dus par des Sociétés nationales et par divers clients pour des prestations de services.

Les Autres débiteurs comprennent les avances aux Sociétés nationales et aux employés, les montants dus au titre des taxes remboursables, les créances diverses, la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et les actifs visés par les contrats.

Les créances clients sont initialement comptabilisées dès leur création. Une créance client sans composante financière importante est d'abord évaluée au prix de transaction puis évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le produit des intérêts, les gains et les pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés en résultat net.

Les créances sont dépréciées sur la base du modèle de pertes de crédit attendues, qui est une estimation des pertes de crédit établies par pondération probabiliste. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de tous les manques à gagner en flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Fédération aux termes du contrat et les flux que la Fédération s'attend à recevoir.

Les créances, dont le recouvrement ne sera confirmé que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Fédération, ne sont pas comptabilisées comme telles dans l'État consolidé de situation financière, mais sont présentées comme des actifs éventuels (voir note 30). Si l'effet est significatif, la juste valeur des actifs éventuels est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus qui reflètent les prévisions du marché sur la valeur temps de l'argent.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

iv) Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments de couverture sont utilisés pour atténuer les risques de change liés au paiement des contributions statutaires en devises étrangères. Ils reposent sur une comptabilité de couverture pour éviter tout décalage comptable, les effets des changements des justes valeurs des éléments couverts et des instruments de couverture étant mesurés, mis en adéquation et comptabilisés dans la même période dans la déclaration des produits et des charges.

Lorsqu'un produit dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie de la variation de la juste valeur dont la couverture est efficace est comptabilisée dans Autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie de la variation de la juste valeur d'un dérivé dont la couverture est inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'État du résultat global. Le montant accumulé dans la réserve de couverture est également reclassé dans l'État du résultat global dans la même période durant laquelle l'élément couvert ou les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges.

b) Passifs financiers

Les passifs financiers de la Fédération sont composés de dettes, de prêts, d'emprunts et de passifs financiers associés au projet ESSN (voir ci-dessous). Il s'agit d'engagements envers des tiers, d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

Prêt de la FIPOI pour le bâtiment

Il est courant que les organisations internationales aient accès à des prêts à taux zéro, accordés par le Gouvernement suisse par le biais de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), pour les améliorations apportées aux bâtiments. Il existe ainsi un marché pour de tels prêts, dont le taux d'intérêt est de 0 %. Le coût amorti du passif financier équivaut aux coûts réels du passif financier tel que comptabilisé par la Fédération internationale, et un taux d'intérêt inférieur au marché n'apporte aucun avantage en nature.

c) Projet ESSN

Les aides en espèces versées aux bénéficiaires au titre de la Composante B de l'accord relatif au projet ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 11) ne constituent pas une obligation de prestation, car la Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO aux bénéficiaires désignés. Les distributions d'espèces ne sont pas comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global.

Un passif financier est comptabilisé pour refléter le montant estimé à verser aux bénéficiaires ayant déjà reçu une carte de paiement au titre du contrat ESSN initial à fin mars 2022. Il s'agit là du délai prévu à l'origine pour les paiements monétaires aux bénéficiaires (composante B) en vertu du contrat ESSN initial.

I. Stocks

Les stocks d'articles de secours prépositionnés qui n'ont pas été attribués à un projet sont indiqués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur réalisable nette. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût d'achat et d'autres coûts directement imputables à l'acquisition. Les dons en nature d'articles de secours prépositionnés sont inclus dans les stocks et leur juste valeur est intégrée au calcul du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé, dans une transaction conclue dans les conditions normales du marché, diminué des frais de vente imputables. Les stocks sont comptabilisés comme dépenses dès qu'ils ont été attribués à un projet.

Les articles de secours et autres biens achetés pour des projets spécifiques sont passés en charges au moment de leur réception et ne sont pas inclus dans les stocks.

J. Biens immobiliers, véhicules et équipements

Les biens immobiliers, les véhicules et les équipements sont comptabilisés à leur coût historique diminué des amortissements cumulés. Les actifs apportés et donnés, reçus en nature, sont portés en compte selon les mêmes principes que les actifs achetés, les coûts d'acquisition étant déterminés sur la base des valeurs indiquées par les donateurs. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de façon à étaler l'amortissement sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Terrains et bâtiments	jusqu'à 50 ans
Véhicules lourds	10 ans
Véhicules légers	4 – 5 ans
Équipements informatiques	3 – 4 ans
Autres équipements	2 – 10 ans

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure au montant recouvrable estimé, l'actif est immédiatement déprécié à ce montant recouvrable estimé. Les gains et pertes sur les cessions sont déterminés en comparant les produits aux valeurs comptables nettes et sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global.

Les dépenses postérieures ne sont capitalisées que si elles augmentent potentiellement les avantages économiques futurs pour la Fédération et si le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

K. Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont capitalisés sur la base des coûts d'acquisition et des coûts encourus, y compris les coûts de la main d'œuvre propre, pour leur mise en service. Les amortissements sont calculés sur une base linéaire de façon à étaler l'amortissement de la valeur résiduelle estimée des actifs sur leur durée de vie utile estimée, fixée à 7 ans pour le progiciel de gestion intégré de la Fédération et 3 à 5 ans pour d'autres immobilisations incorporelles. Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

L. Dépréciation de valeur

Pour déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif, la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération autres que les actifs financiers à la juste valeur par le résultat et les stocks (voir note 36H) est examinée périodiquement pour vérifier les montants qui pourraient ne pas être recouvrables.

Une dépréciation de valeur est comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global lorsqu'il existe un déficit entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur moins les coûts de vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle moyennant un taux d'escompte qui reflète les évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents à l'actif.

Une dépréciation est corrigée lorsqu'il y a une révision à la hausse de la valeur recouvrable. Une dépréciation n'est corrigée que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable nette qui aurait été déterminée après déduction des pertes de valeur et des amortissements, si aucune perte par dépréciation n'avait été comptabilisée.

M. Coûts des avantages du personnel

a) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite.

Aux fins des présents états financiers consolidés, les deux plans sont considérés et traités comme un seul régime à prestations définies, conformément aux exigences de l'IAS 19. Les Avantages du personnel et les contributions aux coûts de l'assurance maladie des retraités sont comptabilisés comme un régime à prestations définies séparé.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Le montant comptabilisé dans l'État consolidé de situation financière pour les régimes à prestations définies est la valeur actualisée des engagements de retraite à la date de la fin de l'exercice, moins la juste valeur des actifs des plans de prévoyance. L'assurance maladie des retraités n'est pas financée et, à ce titre, ne dispose pas d'actifs. Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée en actualisant les rendements futurs estimés des actifs du fonds par référence aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie qui ont des échéances correspondant approximativement à celles des engagements de retraite en question et sont libellées en francs suisses, la monnaie dans laquelle les prestations seront payées. En déterminant la valeur actuelle des engagements de retraite et le coût des prestations correspondantes pour les plans de prévoyance, la Fédération attribue les prestations selon les périodes de service sur une base linéaire pour diminuer par ex. la retraite ou les prestations en cas de décès et d'invalidité. Pour le régime d'assurance maladie des retraités, les droits à prestations sont attribués de manière linéaire sur 15 ans, ce qui représente la période de service après laquelle les employés n'acquièrent plus un montant supplémentaire significatif de droits à prestations.

La Fédération comptabilise immédiatement le total de tous les gains et de toutes les pertes actuarielles dans les Autres éléments du résultat global. Les dépenses relatives aux prestations définies sont incluses dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel.

Le personnel employé localement par les délégations bénéficie de prestations sociales conformément à la législation du pays concerné et des conventions collectives locales. Les coûts de ces avantages sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables soit lorsqu'il est décidé de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de son départ en retraite ou avant la date d'achèvement de son contrat, soit lorsqu'un employé décide de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées sur la base d'un plan officiel de licenciement d'employés actuels, ou sont accordées suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Dans certaines juridictions, la Fédération a l'obligation de calculer et de payer les indemnités de fin de contrat conformément à la législation nationale, quel que soit le motif du départ de l'employé. L'IAS 19 considère ces avantages comme avantages postérieurs à l'emploi. Les obligations constituées sont incluses dans les Provisions pour les opérations, et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la rubrique Avantages du personnel dans les présents états financiers consolidés. La Fédération a choisi de ne pas calculer ces passifs en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées car l'effet n'est pas significatif.

N. Provisions

Des provisions pour frais de licenciement, opérations, déficits de projets et restructuration sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources seront nécessaires pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif.

a) Provision pour frais de licenciement

Une provision est constituée pour couvrir les coûts estimés de licenciements annoncés, pour lesquels des indemnités sont normalement payées dans les 12 mois suivants. Un licenciement est comptabilisé lorsque la décision de mettre fin au contrat d'un employé a été prise et communiquée.

b) Provision pour les opérations

Le montant des provisions pour les opérations représente principalement la valeur des avances sur opérations faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports à la date de clôture de l'exercice. De ce fait, à la date de clôture de l'exercice, des ventilations détaillées des dépenses encourues par ces Sociétés nationales ne sont pas encore connues, mais sont normalement communiquées peu après.

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

c) Provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services

Une provision pour déficits liés aux promesses de dons et aux services est comptabilisée lorsque les charges sont supérieures aux produits et que la Fédération juge que l'obtention d'un financement complémentaire est improbable. Si un financement complémentaire n'est pas reçu dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, ces déficits sont amortis à moins qu'il existe des indices objectifs montrant qu'un financement complémentaire pourrait encore être obtenu.

O. Réserves

a) Réserves assujetties à des restrictions

Ces réserves représentent l'excédent cumulé sur les dépenses pour des activités au titre des Autres ressources. Les réserves assujetties à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Fonds détenus pour les opérations

Contributions volontaires et dons réservés à des fins spécifiques par les donateurs

L'excédent cumulé des contributions volontaires et dons affectés à des fins spécifiques sur les dépenses opérationnelles effectuées est inscrit comme Fonds détenus pour des opérations sur le terrain dans la catégorie des réserves assujetties à des restrictions. Si des fonds ainsi réservés ne peuvent pas être utilisés, la Fédération obtient de la Société nationale ou d'un autre donateur l'autorisation de réaffecter ces fonds à un autre usage ou les restitue à la Société nationale ou à ce donateur. Dans ce dernier cas, le montant en question est comptabilisé comme une dette jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

Opérations avec financement déficitaire temporaire

Les charges au titre de projets individuels sur le terrain peuvent temporairement excéder le montant des produits alloués à ces projets aux dates de présentation des comptes. Cet excédent des charges sur les produits est reflété séparément dans les Fonds détenus pour des opérations comme « Opérations avec financement déficitaire temporaire » tant que la direction estime que des financements complémentaires seront versés. Quand la Fédération estime que des financements complémentaires ne seront probablement pas versés, le déficit est reclassé comme dépense générale, et reflété comme une réduction des réserves générales par le biais de la provision maintenue pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services.

b) Réserves générales

Les réserves générales ne sont sujettes à aucune restriction légale ou imposée par une tierce partie et peuvent être utilisées comme la Fédération le juge approprié. Les réserves générales peuvent être affectées par la Fédération à des utilisations spécifiques, pour couvrir des obligations futures ou atténuer des risques spécifiques.

c) Réserves attribuées

Les réserves attribuées comprennent les éléments suivants :

Réserve pour propre assurance

La Fédération assure elle-même ses véhicules contre les collisions, la perte et autres dégâts. Sur la base d'une évaluation de l'exposition aux risques, cette réserve est établie pour couvrir les indemnités approuvées lorsqu'elles sont exigibles.

Réserve pour réunions statutaires

Des fonds sont mis de côté pour couvrir les coûts anticipés des réunions statutaires futures et des initiatives du Conseil de direction quand les événements ont lieu.

Réserve pour projets spécifiques

Comme indiqué à la note 32D, conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés de 6,5 % à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Si les charges liées à une opération excèdent CHF 50 000k et si le montant total prélevé pour un exercice donné dépasse le montant total encouru, l'excédent est affecté aux projets selon une décision adoptée par le Conseil de direction. Dans l'attente de la décision du Conseil de direction, l'excédent est affecté à une réserve attribuée.

Réserve pour grands travaux d'entretien

En mars 2016, la Fédération a conclu avec la FIPOI un accord relatif à un prêt sans intérêt sur une période de 50 ans destiné à être utilisé par la Fédération pour construire un nouveau bâtiment de bureaux. Aux termes de cet accord, la Fédération

**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

s'engage à procéder à des travaux d'entretien réguliers du bâtiment et est tenue de constituer une réserve attribuée pour financer les grands travaux d'entretien dès l'acceptation du nouvel immeuble. La Fédération versera une dotation annuelle correspondant à 0,75 % de la valeur des travaux de construction du bâtiment. La réserve ne sera utilisée qu'aux fins suivantes :

- obsolescence planifiée, y compris les grands travaux de rénovation et de remplacement ;
- réparations urgentes.

33. Normes, amendements et interprétations nouveaux

Les normes, amendements et interprétations ci-après ont été publiés, mais ne sont pas encore applicables. Ils n'ont pas été appliqués de façon anticipée lors de la préparation des présents états financiers consolidés. L'impact attendu de chaque norme, amendement et interprétation sur la base de l'évaluation qui a été effectuée par la direction est présenté ci-après.

Normes, interprétations et amendements aux normes existantes qui ne sont pas encore applicables et qui sont pertinents pour les opérations de la Fédération :

Norme / Amendement / Interprétation	Date d'effet	Application prévue par la Fédération	Impact attendu
Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020	1 ^{er} janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif / applicable
Référence au Cadre conceptuel (Modifications d'IFRS 3)	1 ^{er} janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif / applicable
Immobilisations corporelles : produit de la vente avant l'utilisation prévue (Modification d'IAS 16)	1 ^{er} janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif / applicable
Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (Modification d'IAS 37)	1 ^{er} janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif / applicable
Modifications d'IFRS 17	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Informations à fournir sur les méthodes comptables (Modifications de l'IAS 1 et de l'IFRS énoncé de pratique 2)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Définition des Estimations comptables (Modifications d'IAS 8)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (Modifications d'IAS 12)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (Modification d'IAS 1)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable